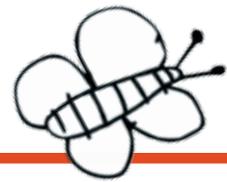
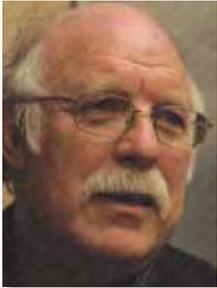


Table des matières

Mot du président	3	Aux origines de l'approche par compétences, telle que promue par le Bureau international des droits des enfants	16
Mot de la Directrice générale	4	La méthodologie du projet	18
Bureau international des droits des enfants	5	Au Cameroun	19
Le Conseil d'administration 2012-2013	5	En Côte d'Ivoire	20
L'équipe 2012-2013	5	En Guinée	23
Le personnel	5	Au Togo	25
Les consultants et autres collaborateurs	6	En République du Niger	27
Nos partenaires	7	Au Sénégal	29
Les stagiaires 2012-2013	8	Au Nigeria	33
Notre mission et nos objectifs	9	Le programme des enfants touchés par les conflits armés	34
Une action en quatre programmes	9	Le programme Enfants et justice	36
Nos domaines de compétences	9	Les enfants victimes et témoins d'actes criminels	36
Les événements qui ont marqué 2012-2013	10	La traite des enfants	39
Programme de la promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant	14	La lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants	42
Le projet MANARA, « Le phare » au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA)	14	Ressources et dépenses	47
Faire des droits de l'enfant une réalité : le projet de formation des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant en Afrique de l'Ouest et du Centre	16	Remerciements	48



Mot du président



M. Jean-Pierre Rosenczveig

*Président du Bureau international
des droits des enfants*

*Président du tribunal pour
enfants de Bobigny (France)*

Chers amis du Bureau international des droits des enfants,

Le Bureau international des droits des enfants est en pleine expansion, avec au cœur les multiples actions que nous menons de front, dont le mandat premier est de promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant. Bien évidemment, et nous nous devons d'être lucides, force est de constater, avec tous ceux qui mènent ce combat que nous restons loin du compte. Pour autant, dans cet engagement, le Bureau fait indéniablement preuve d'une réelle vitalité et peut se réjouir de ses réussites.

En quasiment deux décennies, il a acquis une solide légitimité en misant sur des partenariats avec des organisations non gouvernementales, des agences internationales et des institutions gouvernementales. Nos actions n'entendent pas être ponctuelles, mais s'inscrivent dans la durée et visent l'acquisition de compétences en matière de protection des droits de l'enfant par nos partenaires en Afrique, en Amérique centrale et au Moyen-Orient. Rigueur, compétence technique, capacité d'adaptation, respect pour les acteurs nationaux et flexibilité sont les principes qui guident notre engagement en faveur des droits de l'enfant et fondent notre expertise et notre légitimité.

Plus particulièrement, le Bureau se concentre sur l'accès des enfants à la justice. Juge pour enfants depuis quatre décennies, je peux témoigner des nombreux défis institutionnels, politiques et idéologiques qui font en sorte que si nos codes reconnaissent plus de droits aux enfants que par le passé, l'institution judiciaire les consacre rarement. Or, sans justice un droit n'est qu'un vœu pieux.

Nonobstant toutes les lignes directrices, les normes nationales et internationales en la matière, il demeure qu'un système de justice accessible aux enfants requiert de concentrer l'ensemble des interventions et actions à l'égard de l'enfant sur ses besoins et de tenir compte de sa parole. Tout simplement, un enfant doit pouvoir saisir un juge, être assisté d'un administrateur *ad hoc* qui veille à ses intérêts et d'un avocat personnel qui porte ses droits. Par ailleurs, il doit avoir des recours contre les décisions rendues, et, premier des droits de l'homme, être entendu par son juge. Trop souvent, même dans des pays plus privilégiés que d'autres, on reste loin du compte. Il faudra bien un jour rendre véritablement justice aux enfants.

La question mérite d'être posée. Il peut paraître un peu brutal de priver d'expression plus d'un tiers de la population mondiale. D'autant

plus que la période moderne nous a démontré que les enfants – parfois même très jeunes – portent un regard digne d'intérêt sur la cité, et pas seulement sur ce qui les concerne. Si on ne s'en tient qu'au terrain de la sécurité physique, force est de constater que devant certaines défaillances des dispositifs nationaux et internationaux, il est essentiel de permettre aux enfants d'être les acteurs de leur protection, sans pour autant que les adultes soient dépossédés de leurs responsabilités propres.

Ainsi, il faut qu'il soit permis aux enfants, et pas seulement sur le plan légal, de tirer le signal d'alarme, d'appeler au secours, voire de se mettre par eux-mêmes hors de danger. Pour dire les choses simplement et rapidement : l'enfant a des droits, plus qu'il ne le croit et que nous le croyons nous-mêmes ; surtout puisqu'il s'est vu parfois reconnaître, dans certains pays, le droit d'exercer lui-même ses droits.

Dans l'univers judiciaire, mais aussi dans la vie quotidienne, individuellement ou collectivement, les enfants et les jeunes vont pouvoir s'exprimer, parfois décider ou *a minima* disposer d'un droit de veto, quitte à engager leur responsabilité s'ils dérapent. Ils seront alors tenus pour responsables à la hauteur de ce qu'ils sont : des enfants. Que l'on soit adulte ou enfant, tout un chacun a le droit de critiquer, mais pas de diffamer ; d'interpeller, mais pas d'injurier à la maison, à l'école comme dans la vie courante.

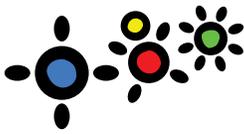
Il est même de la responsabilité des adultes – d'abord aux parents – de préparer leur enfant à l'exercice de cette responsabilité. C'est ce que l'on appelle l'éducation. Il ne s'agit pas seulement de savoir bien s'exprimer ; il faut savoir apprendre à bien respecter l'autre, à l'écouter et échanger ; à débattre même et surtout si on ne partage pas le point de vue de l'interlocuteur ; bref, à échanger des mots plutôt que des coups.

À la question initiale « la parole de l'enfant est-elle légitime ? », on peut donc émettre une réponse pondérée. Certes elle l'est, mais encore trop chichement !

C'est l'intérêt même de la société que de préparer ses enfants à exercer pleinement, une fois devenus adultes, leurs droits et leurs responsabilités. L'enfance est scandée d'étapes, formalisées par des seuils d'âge ou en référence à la maturation des enfants, qui leur permet d'exercer de plus en plus de responsabilités. Aux adultes de les y préparer, de les accompagner, de les traiter comme des personnes humaines et non pas seulement comme des objets fragiles à protéger.

Tel est bien l'esprit qui éclaire la Convention, notamment dans ses articles 12 à 15. C'est une bataille majeure dans laquelle le Bureau s'est engagé et vous invite à le rejoindre. Chacun a à y gagner, dans et hors de la famille, et peut-être avant tout la démocratie.

Paris, mai 2012



Mot de la directrice générale



Madame Nadja Pollaert

*Directrice générale du Bureau international
des droits des enfants*

Vos enfants ne sont pas vos enfants.
Ce sont les fils et les filles du désir ardent de la vie.
Ils sont venus à travers vous mais pas de vous.
Et même s'ils sont avec vous, ils ne vous appartiennent pas.
Gibran Khalil Gibran

إن أطفالكم ما هم بأطفالكم ، فقد ولدتم شوق الحياة إلى ذاتها.
بكم يخرجون إلى الحياة و لكن ليس منكم، و إن عاشوا في كنفكم
فما هم ملككم.
جبران خليل جبران

Le Bureau international des droits des enfants s'est définitivement taillé une place de premier plan au niveau national et international. À partir de Montréal, l'équipe du Bureau a effectué des missions aux quatre coins du monde tout au long de l'année 2012-2013.

Nous avons été interpellés en tant qu'experts sur un vaste ensemble de thématiques en lien avec les droits de l'enfant, dont les conflits armés, les enfants victimes et témoins d'actes criminels, la protection, la participation et l'éducation de l'enfant, les enjeux transfrontaliers dans les cas de séparation des familles et les enfants réfugiés et non accompagnés.

L'ensemble de nos nombreux et divers partenaires ont manifesté leur satisfaction et leur gratitude à l'égard de notre équipe pour le dynamisme, les compétences, le pragmatisme, la rigueur, l'humour et l'ouverture d'esprit dont nous avons fait preuve à l'occasion des activités menées sous notre responsabilité.

Nous sommes particulièrement fiers de notre solide partenariat avec les écoles de police et de gendarmerie en Afrique et au Moyen-Orient. Or, les formations des formateurs dans

les différentes écoles n'auraient pu être offertes sans la confiance des bureaux de l'UNICEF, de Save the Children et des ministères de l'Intérieur et de la Défense dans les pays où nous œuvrons.

Le présent rapport dresse un bilan des activités et réalisations du Bureau international des droits des enfants (IBCR) du 1er avril 2012 au 31 mars 2013. Outre le rappel de ces activités, le lecteur trouvera dans les pages qui suivent une foule d'informations sur le Bureau international des droits des enfants, sa mission et ses objectifs, la contribution personnelle de certains membres de son équipe, qu'ils fassent partie du personnel, de l'équipe des stagiaires ou encore du Conseil d'administration.

Ce document propose également, comme de coutume, une présentation sommaire des résultats financiers de la dernière année. Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les membres du Conseil d'administration pour leur soutien, leurs recommandations toujours avisées, de même que les partenaires financiers pour leur confiance, et tout particulièrement les communautés religieuses du Québec et du Canada pour leur appui indéfectible. Merci aussi aux Bureaux de l'UNICEF, à l'organisation Save the Children, à l'Organisation internationale de la Francophonie, au Département d'État des États-Unis et au gouvernement du Québec et du Canada pour le soutien qu'ils ont apporté à nos projets. Merci enfin à la compétente équipe du Bureau pour son professionnalisme et la qualité de son travail, et tout spécialement à la quarantaine de stagiaires et bénévoles qui, tout au long de l'année, ont consacré si généreusement leur savoir et leur temps au Bureau et à la cause qu'il défend.

Montréal, mai 2013

Nadja Pollaert



Bureau international des droits des enfants

Le Conseil d'administration 2012-2013



**Monsieur le Juge
Jean-Pierre Rosenczveig**
Président



Sœur Sheila Sullivan
Trésorière



Monsieur Richard Thérien
Administrateur



Docteure Najat Maalla M'jid
*Vice-présidente liaison
avec les Nations Unies*



Monsieur Jean-Baptiste Zougrana
Administrateur



Madame Andrea Querol
Administratrice



Maître Mary Anne Kirvan
*Vice-présidente
programmation*



Monsieur Benoît Van Keirsblick
Administrateur

L'équipe 2012-2013

Le personnel



Nadja Pollaert
Directrice générale



Marco Antonio Sotelo
*Chargé de programme – Prévention
de l'exploitation sexuelle des enfants
et des adolescents à des fins
commerciales*



Sabine Michaud
*Chargée de projet – Formation
policière (Côte d'Ivoire)
Mars 2013*



Luc Ouimet
Directeur administratif



Elodie E. Le Grand
*Chargée de projet – Formation
policière (Guinée-Togo)*



Martin Nagler
*Consultant – Formation
policière (Cameroun)*



Guillaume Landry
Directeur des programmes



Henri A. Nzedom
*Chargé de projet – Formation
policière (Niger)*



Emmanuel Bayeni
*Coordinateur du projet pour le Bureau
international des droits des enfants
en République du Congo*



Maître Catherine Beaulieu
*Directrice adjointe du projet sur
la formation des travailleurs sociaux,
des policiers et gendarmes pour lutter
contre la traite en République du Congo*



Tania Sagastume
*Chargée de projet – Formation
policière (Sénégal-Nigeria)*



Maître Farah Malek Bakouche
*Consultante – Lignes directrices
pour les enfants victimes et témoins
d'actes criminels*



Soumahoro Gbato
*Chef d'équipe –
Formation policière*



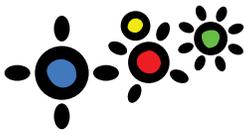
Violaine Des Rosiers
*Chargée de projet – Formation
policière (Côte d'Ivoire)
Juillet 2012 à janvier 2013*



Najla Houry
*Adjointe administrative
et logistique*



Hilaria Reyes
*Assistante
administrative*



Les consultants et autres collaborateurs

Bureau de la réinstallation des réfugiés du ministère de la Santé et des Services sociaux des États-Unis/ US Department of Health and Human Services-Office of Refugee Resettlement Children and Families : Monsieur James De La Cruz (Superviseur spécialiste du gouvernement fédéral)

Département d'État des États-Unis d'Amérique/ Department of State United States of America (J/TIP) : Madame Kerry L. McBride, Agente de programme, Région Afrique, Bureau chargé de surveiller et de combattre la traite des personnes

Département des opérations de la paix/Department of Peacekeeping Operations (DPKO) : Madame Ann Makome et Madame Marianne Bauer, Child Protection Adviser and Focal Point, Department of Peacekeeping Operations and Department of Field Support, Policy Evaluation and Training Division

Écoles des forces de défense et de sécurité :

Cameroun

- Joseph Nkeng, Sous-Directeur de la Législation administrative et financière, ministère de la Justice
- Monsieur Thomas Assiga, Chef de Division des affaires administratives et disciplinaires, École nationale supérieure de police
- Monsieur Paul Mbock Mioumde, Commandant, École des sous-officiers de gendarmerie/SED/CECIG

Côte d'Ivoire

- Monsieur Koffi Ernest Agnigori, Lieutenant, École de gendarmerie d'Abidjan
- Monsieur Serge Dodora, Lieutenant, École de gendarmerie de Toroguhé
- Monsieur Albert Toure Kouakou, Commissaire de police, Sous-Directeur de la formation initiale à l'École Nationale de Police, Co-Président de la cellule technique, École Nationale de Police

Guinée

- Monsieur Sékou Koivogui, Directeur national adjoint OPROGEM (Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs)

Niger

- Monsieur Hamidou Maïgari, Colonel Major, Commandant des Organismes de Formation des Forces Armées Nigériennes
- Monsieur Issoufon Garba, Commandant et Directeur de l'École de la Gendarmerie nationale du Niger
- Monsieur Amadou Seybou, Directeur de l'École nationale de police et de la formation permanente

- Monsieur Salissou Mahamane, Capitaine, Commandant du Groupement d'instruction de la Garde nationale

Nigeria

- Monsieur Aderemi Opadokun, Commissaire de police, Police Nigeria
- Monsieur Mabel Temisanren Superintendent Chef de police, Police Nigeria
- Madame Cynthia Abazie Officier adjoint du programme Réintégration des prisonniers et sécurité sociale (PRAWA)
- Madame Uju Agomoh, Directrice du programme Réintégration des prisonniers et sécurité sociale (PRAWA)
- Madame Mary Egbeyemi, FCID NPF ABJ

République du Congo

- Monsieur Albert Ngoto, Colonel, Directeur de la police centrale de Brazzaville, Directeur général de l'École de police de la République du Congo

Sénégal

- Monsieur Moustapha Diouf, Directeur des études de l'École nationale de police et de la formation permanente
- Monsieur Ousmane Ndior, Lieutenant-Colonel, Commandant de l'École des sous-officiers de la Gendarmerie nationale
- Monsieur Demba Sarr, Commissaire, École de police et de la formation permanente
- Monsieur Papa Diouf, Lieutenant-Colonel, Commandant de l'École des officiers de la Gendarmerie nationale
- Monsieur Papa Saboury Ndiaye, Directeur des études de l'École des officiers de la Gendarmerie nationale
- Monsieur Sidy Dione, Lieutenant, Instructeur École des officiers de la Gendarmerie nationale
- Monsieur Mamadou Sylla Sy, Commandant, Brigade de protection des mineurs
- Monsieur Gueye, El HabjAbabacar, Maître, Centre formation judiciaire

Togo

- Monsieur Dodji Atayi, Directeur de l'École Nationale de Police
- Anawi Massamesso, Directeur des études de l'École Nationale de Gendarmerie

École nationale de police du Québec :

Monsieur Guy Bruneau (Adjoint au directeur, Direction du perfectionnement professionnel) et Monsieur Pierre St. Antoine (Directeur des affaires institutionnelles et des communications).



Gendarmerie royale du Canada (GRC):

Inspecteur Sergio Pasin (Opérations Internationales, Canada), Monsieur Pierre Caouette (Agent de liaison GRC), Monsieur Steeve Veilleux (Responsable, Renforcement des capacités de l'Unité de coordination).

UNICEF: Madame Susan Bisell (New York); Monsieur Jean Lieby et Monsieur Yves Olivier Kassoka (Sénégal); Monsieur Félix Ackébo et Madame Nanette Aïcha Conté (Guinée); Madame Félicité Mukantambara, Monsieur Kodjo Djidjinou Hotowossi et Monsieur Déo Ahondo (Togo); Madame Julie Bergeron et Madame Antoinette Ekam Abogo (Cameroun); Madame Laetitia Bazzi-Veil et Madame Marie-Chantal Koffi (Côte d'Ivoire); Madame Djanabou Mahonde, Madame Salmey Bebert, Monsieur Ousmane Soyata et Monsieur Lamido Altiné Adamou (Niger); Madame Maki Noda et Madame Shadan Tahir (Iraq); Madame Pernille Ironside, Monsieur George Abud-Al-Zulof et Madame Ghada Kachachi (Yémen); Madame Brigitte DeLay et Madame Miranda Armstrong (Bureau régional Afrique de l'Ouest); Madame Marianne Flach; Monsieur Marius Bylieke (République du Congo); Monsieur Bakary Sogoba et Madame Lucia Soleti (Burundi); Madame Lisa Wolff (Canada); Madame Noriko Izumi et Madame Maryam Enyiazu (Nigeria).

Les consultants

Madame Jenny Brasebin; Madame Danielle Dugal; Monsieur Martin Hebert; Madame Sabrina Tremblay-Huet; Monsieur Emmanuel Bayeni; Monsieur Martin Nagler; Madame Latifa Boujallabia; Madame Rena Ramkay; Madame Farah-Malek-Bakouche; Madame Caroline Lemay; Madame Paula Beltgens; Madame Alimata Konate; Madame Catherine Beaulieu et Monsieur Michel Raffoul

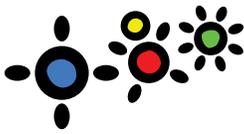


Le Bureau international des droits des enfants est l'organisation qui représente le CODE au Canada.

Nos partenaires

Les partenaires individuels

Docteur Jean-Yves Frappier (CHU Sainte-Justine, Montréal/Canada); Monsieur Michel Gagnon (Collège de Maisonneuve-Technique policière, Montréal/Canada); Madame Arlène Gaudreault et Madame Marie-Hélène Blanc (Association québécoise Plaidoyer-Victimes, Montréal/Canada); Monsieur Yanick Laramée (Procureur en chef des poursuites criminelles et pénales, Montréal/Canada); Madame Anne-Andrée Charrette (Procureure en chef adjointe aux poursuites criminelles et pénales, Montréal/Canada); Madame Anne-Marie Otis (Procureure en chef au Bureau des affaires de la jeunesse, Montréal/Canada); Sergent-Détective Dominic Monchamp (Superviseur des enquêtes, Section des enquêtes multidisciplinaires et coordination jeunesse Ouest Module Moralité, Service de police de Montréal); Lieutenant-Détective Jean Poirier (Division des enquêtes spécialisées, Section des crimes majeurs, Délits familiaux et agression sexuelles, Services de police de la Ville de Québec); Sergent Jean-Yves McCann (Sûreté du Québec, Coordonnateur provincial de l'alerte Amber, Service conseil aux enquêtes, SQ); Madame Michelle Dionne (Directrice de la protection de la jeunesse, Directrice provinciale Centre de jeunesse de Montréal, Institut Universitaire); Madame Lucie Joyal (Directrice Fondation Marie-Vincent et Centre d'expertise Marie-Vincent); Madame Jenny Charest (Directrice générale CAVAC de Montréal); Madame Kathleen Dufour (Directrice générale CAVAC de l'Outaouais); Madame Marie-Josée Dion (Directrice générale CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudières-Appalaches); Madame Francine Dionne (Directrice générale CAVAC du Bas-St-Laurent); Professeur Mireille Cyr, PhD (Professeur titulaire Département de psychologie de l'Université de Montréal); Madame Christine Christie (Lieutenant-Détective, Service de police de la Ville de Montréal, Division des crimes majeurs et économiques, Module Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales); L'honorable Juge Claude C. Boulanger (Juge en chef adjoint, Chambre de la jeunesse); Madame Joëlle Roy (Présidente de l'association des avocats de la défense, Québec); Madame Patricia Herdt (OIF); Madame Claire Malbouires (Francopol); Madame Anne Marcotte (Aéroports de Montréal); Maître Caritas Niyonzima; Maître Jean-François Noël; Maître Ariane Pasquier; Madame Annie Robert (Gendarmerie royale du Canada); Madame Micheline Villeneuve (Air Canada); Monsieur Christian Wahlen (Défenseur des droits de l'enfant Nouveau Brunswick); Madame Anna Wergens (Ministère de la Justice Suède); Madame la Juge Renate Winter; Madame Jacqueline Kuehnell; Monsieur Michael Soncina (Journaliste, Travel Culture Magazine); Monsieur Dirk Stammes; Monsieur Leo Brunett (Costa Rica) et Monsieur Gustavo Salvatierra (Concepteur graphiste).



Les partenaires ONG

Monsieur Soumahoro Gbato (Save the Children Afrique de l'Ouest); Monsieur Diallo Mamadou Alpha et Monsieur Alpha Ousmane Diallo (Sabou Guinée); Monsieur Cléophas Mally et Madame Vaida Dotse Abra (WAO-Afrique au Togo); Madame Sanna Johnson et Madame Dominique Sbardella (Save the Children MENA); Madame Nadine Grant et Madame Tanja Suvilaakso (Plan Canada); Madame Milena Grillo (Fundación Paniamor); Madame Eva Aby Halaweh (MIZAN); Madame Cheryl Perera (OneChild); Madame Andrea Querol (CHS); Madame Nina Shimimana (BAHO, Burundi); Madame Frédérique Tessier (Éducaloi); Madame Kathy Vandergrift (Coalition canadienne des droits de l'enfant, CCRC); Monsieur Miguel Moreno (World Vision Canada); Monsieur Enrique Valenciano et Monsieur Alberto Quiñones (World Vision Costa Rica), Madame Maria Eugenia Villareal (ECPAT Guatemala); Madame Denise Araya (Raices, Chili), Docteur Arwa Al-Deram, Madame Shaima Alrai et Docteure Fatma Salam (SOUL for Development, Yémen), Hamida Goufi et Arar Abderrahmene (NADA Algérie); Nazim Ahmed Ali (Iraqi Child Rights Network, ICRN); Samia Ben Messaoud (AMAL Tunisie); Riyad Zaaqiq (DCI-Palestine); Yamna Taltit (BAYITI Maroc); Docteur Salah Arafa et Samar Youssif (Egyptian Coalition for Child Rights, ECCR); Layal Samaha (ALEF Liban).

Les stagiaires 2012-2013

Sandra Atchekpe (12 sept. 2012-29 mars 2013)
Droit – Institut des Droits de l'Homme, Université Catholique de Lyon (France)

Stéphane Barnabé-Cravioto (27 août 2012-22 février 2013)
Affaires Publiques et Internationales, Université de Montréal (Canada)

Anahita Beladi (28 janvier 2013-26 juillet 2013)
Politiques Publiques, Université Concordia, Montréal (Canada)

Fatma Ben Saleh (13 février 2012-13 juin 2012)
Sciences Politiques, Université McGill, Montréal (Canada)

Barbara Blok (15 mars 2013-15 juin 2013)
Droit et Études hispaniques, Université de Wrocław (Pologne)

Linda Corsius (4 février 2013-30 août 2013)
Études de conflit, Université St Paul, Ottawa (Canada)

Thomas Christensent (12 sept.-21 décembre 2012)
Développement International, Université McGill, Montréal(Canada)

Eve Deschênes (28 mars 2012-31 août 2012)
Études Internationales, Université de Montréal (Canada)

Charlotte Favre (16 janvier 2012-6 avril 2012)
Relations Internationales et Droit International, Université du Québec à Montréal (Canada)

Olga Houde (4 mars 2013-12 juillet 2013)
Études Internationales, Université de Montréal (Canada)

Karine Hébert (30 avril 2012-31 août 2012)
Développement International, Université d'Ottawa (Canada)

Cédric Laliberté-Houdeville (27 août-21 décembre 2012)
Études Internationales, Université de Montréal (Canada)

Giulianna Laurent-Claire (30 juillet-30 novembre 2012)
Études Internationales, Université de Montréal (Canada)

Vincent Luigi (27 août 2012-21 décembre 2012)
Droit International des Affaires, Université de Montréal (Canada)

Megan Mah (10 avril 2012-27 juillet 2012)
Droit, Université McGill, Montréal (Canada)

Erika Massoud (28 janvier 2013-10 mai 2013)
Développement International, Université d'Ottawa (Canada)

Constance Naud Arcand (11 juin 2012-31 août 2012)
Sciences Politiques, Université McGill, Montréal (Canada)

Jeannie Proulx-Gignac (25 mars 2013-13 septembre 2013)
Études Internationales, Université Laval, Québec (Canada)

Itzel Rodriguez Rosales (1^{er} novembre 2012-28 février 2013)
Politiques Publiques, Université Concordia, Montréal (Canada)

Sepideh Sabati (23 avril 2012-20 juillet 2012)
Politiques Publiques, Université Concordia, Montréal (Canada)

Laura Sanchez (1^{er} février 2013-1^{er} août 2013)
Langues Étrangères Appliquées, Université Paul Valéry, Montpellier (France)

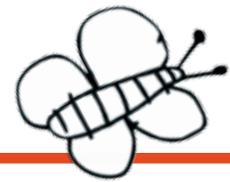
Mélissa Serrano (4 sept. 2012-8 février 2013)
Études Européennes, Université Libre de Bruxelles (Belgique)

Raphael Tahan (4 mars 2013-30 août 2013)
Droit International, Université Utrecht (Pays-Bas)

Isabelle Tardif (20 mars 2012-29 juin 2012)
Sciences Politiques, Université de Sherbrooke (Canada)

Mathieu Truchi (22 mai-5 octobre 2012)
Droit International, Institut du Droit de la Paix et du Développement de Nice (France)

Wenwei Xu (21 janvier 2013-21 mai 2013)
Études Internationales, Université de Montréal (Canada)



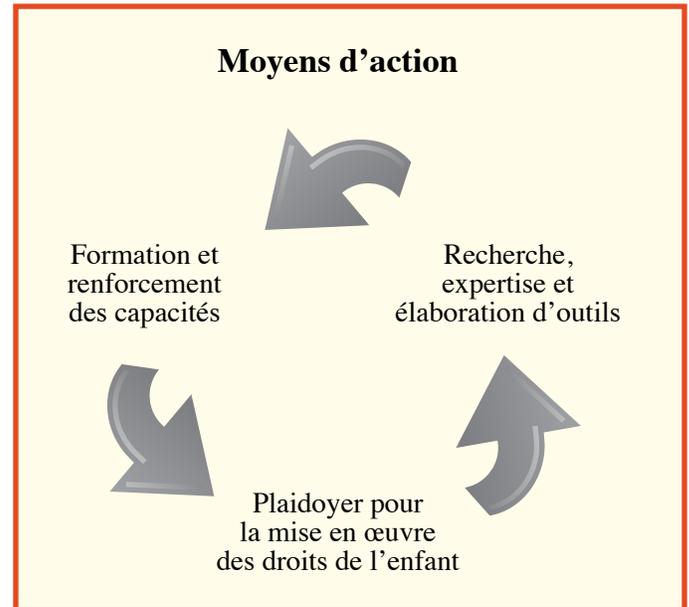
Notre mission et nos objectifs

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants («le Bureau») est une organisation internationale non gouvernementale ayant son siège à Montréal (Canada). Depuis 2005, le Bureau possède un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Peu de temps après la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) par le Canada en 1991, les deux fondateurs du Bureau, Madame la Juge Andrée Ruffo et le Docteur Bernard Kouchner, ont consulté des dizaines d'organisations internationales pour établir les axes prioritaires d'action du Bureau international des droits des enfants. Deux préoccupations majeures se sont alors dessinées : l'exploitation sexuelle des enfants et les enfants et les conflits armés.

Aujourd'hui, le Bureau est toujours très actif dans ces deux secteurs. D'autres se sont ajoutés, mais sa mission générale reste inchangée : contribuer à la promotion et à la protection des droits des enfants dans le monde, tel qu'énoncé dans la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU.

L'action du Bureau est le résultat d'une synergie entre :



Une action en quatre programmes

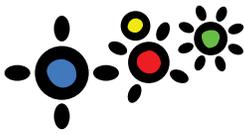
- Promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant
- Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales
- Les enfants touchés par les conflits armés
- Les enfants et la justice, dont les enfants victimes et témoins d'actes criminels

Au cœur de nos actions résident :

- La participation de l'enfant
- Le renforcement des capacités en développement de partenariats
- L'accompagnement et le respect des besoins des organisations qui sollicitent le soutien technique du Bureau
- Le transfert d'expertise vers celles et ceux qui œuvrent à la protection des droits de l'enfant
- La flexibilité, le respect des contextes spécifiques de chaque pays et de chaque partenaire
- Une approche qui favorise les échanges au niveau régional en mettant en avant les bonnes pratiques

Nos domaines de compétences

- Renforcement des capacités des organisations de la société civile
- Évaluations, analyses de situation, analyses comparatives et rapports de recherche dynamiques
- Formation de formateurs
- Transfert d'expertise auprès des acteurs sur le terrain et de première ligne
- Expertise juridique et analytique en matière de droits de l'enfant
- Conception participative de trousseaux de formation axées sur l'acquisition de compétences
- Production et suivi d'outils de surveillance et d'application de la Convention
- Appui de mesures de plaidoyer constructif en faveur des droits de l'enfant
- Mise en place de coalitions et de réseaux stratégiques avec les gouvernements et les organisations de la société civile



Les événements qui ont marqué 2012-2013

Bon à savoir
et à noter

Rendez-vous sur le site Internet du Bureau dans la section « IBCR dans les médias » pour consulter les articles et prises de position, ainsi que les interventions publiques auxquelles le Bureau a participé !

2-3 avril 2012 : Alexandria, Virginie (USA)

L'IBCR a été invité par le Centre international pour les enfants disparus et exploités (ICMEC) à la Faculté des hautes études internationales de l'université Johns Hopkins, à Washington (District de Columbia), en coopération avec le Projet de protection (The Protection Project, TPP). L'IBCR a ainsi participé à une réunion d'un panel d'experts afin de commenter et de discuter une « Loi type relative à la protection de l'enfant ». L'expertise du Bureau a également été nécessaire pour débattre de la manière dont la protection de l'enfant peut être intégrée dans les programmes enseignés dans les collèges, les universités et d'autres institutions d'enseignement. Le panel de collègues internationaux s'est concentré sur les meilleures pratiques pour lutter contre les formes actuelles d'abus, de négligence, de mauvais traitements et d'exploitation des enfants.

11-12 avril 2012 : San José (Costa Rica)

Marco Sotelo (Chargé de programme contre l'exploitation sexuelle des enfants) et Nadja Pollaert (Directrice générale) se sont rendus à San José pour y travailler avec l'un des partenaires du Bureau, la Fundación Paniamor. L'objectif était d'entamer la mise en œuvre d'un projet bilatéral de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales visant particulièrement le secteur touristique informel au Costa Rica.

7-9 mai 2012 : Dakar (Sénégal)

Guillaume Landry (Directeur des programmes) a été invité par les organisateurs de la Conférence sur le renforcement des systèmes de protection de l'enfant en Afrique subsaharienne afin de présenter un atelier sur la méthodologie des projets de formation initiale et spécialisée sur les droits de l'enfant destinés aux forces de défense et de sécurité en Afrique francophone. L'objectif de la conférence était de renforcer, d'appuyer et de soutenir les efforts nationaux visant à améliorer l'efficacité et l'impact des systèmes de protection de l'enfance en Afrique subsaharienne.

Mai 2012 : Montréal (Québec, Canada)

Nadja Pollaert (Directrice générale) et Guillaume Landry (Directeur des programmes) ont offert une série de cours au Département de science politique à l'Université de Montréal (Diplomatie et affaires internationales) sur le développement de programmes et l'activisme international.

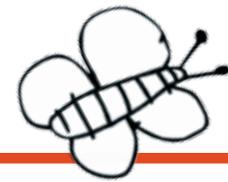
Monsieur Frédéric Mérand

Professeur agrégé, Département de science politique de l'Université de Montréal



« Réfléchir aux enjeux particuliers des organisations internationales non gouvernementales et acquérir des compétences concrètes. »

« Les étudiant(e)s s'inscrivent à la maîtrise professionnelle en Affaires publiques et internationales parce qu'ils souhaitent mieux connaître le monde de la pratique avant d'effectuer leur stage. Le séminaire enseigné par Nadja Pollaert et Guillaume Landry de l'IBCR leur a permis de réfléchir aux enjeux particuliers des organisations internationales non gouvernementales, mais aussi d'acquérir des compétences concrètes, telles la levée de fonds, la préparation d'un budget ou les techniques de lobbying. »



16-19 mai 2012 : Beyrouth (Liban)

L'équipe du Bureau s'est rendue à Beyrouth pour tenir un atelier de travail organisé en coopération avec la Ligue des États arabes, le Conseil supérieur pour l'enfance du Liban, Save the Children Suède et l'Agence suédoise de développement international. L'événement a été l'occasion pour tous les partenaires du réseau Manara de faire part des pratiques les plus intéressantes, identifiées au cours de la recherche sur les profils nationaux des pays, et de diffuser les recherches au niveau régional au cours de l'atelier avec les décideurs.

2-3 juin 2012 : Montréal (Québec, Canada)

Réunion du Conseil d'administration du Bureau international des droits des enfants à Montréal.

6 juin 2012 : New York (USA)

Les enfants et les conflits armés – Événement à la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Office des Nations Unies. Guillaume Landry (Directeur des programmes) a présenté aux États membres des Nations Unies les résultats de l'analyse réalisée pour le compte du Département des opérations de maintien de la paix concernant les besoins de formation en matière de protection de l'enfant pour le personnel militaire, policier et civil œuvrant dans les opérations de maintien de la paix.

25-26 juin 2012 : Lomé (Togo)

L'IBCR a démarré le projet policier au Togo en juin 2012, avec l'appui de Save the Children, de l'UNICEF et de l'ONG togolaise WAO-Afrique. Lors d'une première mission d'une durée de cinq semaines, le Bureau a animé un atelier de cadrage les 25 et 26 juin 2012 pour lancer le projet et former les Comités de pilotage et Groupes de référence, deux groupes de travail au cœur des activités du projet. Le Bureau a ensuite organisé une deuxième mission en novembre 2012 pour valider l'état des lieux de la formation au Togo et déterminer la structure de la future trousse de formation initiale de la police et de la gendarmerie.

23-24 août 2012 : Yaoundé (Cameroun)

Sixième pays à se joindre à l'initiative du Bureau sur la formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant, le Cameroun a été visité à deux reprises au cours de l'année par l'IBCR. Lors de la première mission, un atelier de cadrage s'est tenu les 23 et 24 août avec une trentaine de participants pour lancer le projet. Lors de la deuxième mission en novembre, un atelier stratégique et un atelier de développement de la trousse de formation initiale pour la police et la gendarmerie ont également été organisés.

4 septembre 2012 : Montréal (Québec, Canada)

Le Comité avisier du projet exploratoire sur la trajectoire des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec, projet entrepris et mené par le Bureau international des droits des enfants avec la généreuse collaboration du Professeur Mireille Cyr et en partenariat avec l'association québécoise Plaidoyer-Victimes, s'est réuni pour soutenir et orienter le développement du questionnaire à l'intention des jeunes de 12 à 18 ans.

11-15 septembre 2012 : Brazzaville (République du Congo)

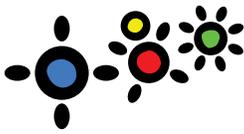
La Directrice générale s'est rendue à Brazzaville pour la cérémonie de clôture du projet de formation des forces de défense et de sécurité et des travailleurs sociaux sur la lutte contre la traite des enfants.

26-27 septembre : Niamey (Niger)

L'UNICEF Niger a été le premier partenaire à signer une entente avec l'IBCR pour démarrer le projet de formation des forces de défense et de sécurité. Une première mission de six semaines a été organisée en juin et juillet 2013 pour lancer le projet et démarrer la cartographie des actions en place afin d'offrir aux policiers, aux gendarmes, à la Garde nationale et aux militaires une formation sur les droits de l'enfant. Durant la deuxième mission organisée en septembre et octobre 2012, la Directrice générale et le Chargé de projet ont tenu l'atelier de validation de l'état des lieux les 26 et 27 septembre à Niamey, puis l'atelier de développement de la trousse de formation initiale sur les droits de l'enfant.

3-6 octobre 2012 : Conakry (Guinée)

Grâce à l'appui combiné de Save the Children et de l'UNICEF, le Bureau international des droits des enfants a pu débiter en mai 2012, le projet de formation des policiers et des gendarmes sur les droits de l'enfant en République de Guinée. Suite à une première mission en mai 2012, le Bureau s'est rendu une deuxième fois dans ce pays en septembre et octobre afin d'y organiser un atelier stratégique pour valider l'ébauche de l'état des lieux de la formation et un atelier de développement pour déterminer le plan de la trousse de formation initiale des forces de sécurité sur les droits de l'enfant. Une organisation de la société civile guinéenne, Sabou Guinée, a également accompagné le processus et appuyé la démarche tout au long de l'année.



10-11 octobre 2012 : Lima (Pérou)

Marco Sotelo, chargé de programme contre l'exploitation sexuelle des enfants pour la lutte contre le tourisme sexuel impliquant les enfants, était invité à la réunion nationale contre la traite des personnes (« Encuentro Nacional contra la Trata de Personas ») organisée à Lima. Cette réunion portait sur les meilleures stratégies pour prévenir ce crime.

15-19 octobre 2012 : Dakar (Sénégal), 29 octobre – 1^{er} novembre : Kolda (Sénégal)

L'IBCR a démarré un projet de formation des forces de sécurité au Sénégal en mai 2012. Suite à une première mission de cinq semaines réalisée en juillet 2012, la Directrice générale et la Chargée de projet pour la formation des forces de défense et de sécurité, Tania Sagastume, ont organisé un atelier avec les acteurs communautaires, des policiers et des acteurs étatiques chargés de la protection sociale et juridique des enfants afin d'identifier les besoins en formation spécialisée des forces de sécurité quant aux dimensions communautaires et interdisciplinaires de leur travail.

5-7 novembre 2012 : Lomé (Togo)

Accueilli par la République du Togo, l'atelier international sur les pratiques des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant qui s'est déroulé à Lomé a été couronné de succès avec la participation de 22 délégations de forces de défense et de sécurité. Placé sous l'égide du Bureau, cet événement n'aurait pu voir le jour sans l'appui de l'UNICEF Togo, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Organisation non gouvernementale Save the Children, et l'ONG togolaise WAO-Afrique. Soulignons en particulier l'appui inestimable et dévoué de notre précieux membre du Conseil d'administration, Madame Najat Maalla M'jid, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

20 novembre 2012 : Toronto (Ontario, Canada)

Pour marquer l'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Directeur des programmes a pris part à une foire sur l'innovation en développement international organisée par le Collège Humber à Toronto en collaboration avec Save the Children Canada.

23 novembre 2012 : Montréal (Québec, Canada)

La Directrice générale a été invitée par le ministère de la Sécurité publique du Canada à la table ronde nationale sur la lutte contre la traite de personnes qui vise à demander conseil aux organisations et à recueillir des renseignements sur les tendances régionales et nationales en matière de traite de personnes, les activités et initiatives de lutte contre la traite de personnes, les enjeux, les obstacles et les lacunes, ainsi que les questions et secteurs d'intervention prioritaires.

23 novembre 2012 : Bonn (Allemagne)

Le Directeur des programmes, Guillaume Landry, a été invité à Bonn par la Coopération technique allemande pour présenter une allocution sur les stratégies pour mesurer l'impact de la protection de l'enfant, dans le cadre d'un atelier intitulé : « Unterstützung bei der Umsetzung von Kinderrechten in Partnerländern : von der politischen Strategie zu der Praxis. Wie messen wir die Wirkung unserer Arbeit? Ein internationales Forum ». (Appui à la mise en œuvre des droits des enfants dans les pays partenaires : de la stratégie politique à la pratique. Comment mesurer l'impact de notre travail ? Un forum international.)

26 novembre 2012 : Montréal (Québec, Canada)

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a sollicité le Bureau pour accueillir une délégation de juristes et d'intervenants sociaux du Cameroun et leur exposer les grandes lignes du système de protection des enfants au Québec/Canada ainsi que les activités du Bureau.

26 novembre-5 décembre 2012 : Daloa et Abidjan (Côte d'Ivoire)

En juillet 2012, l'IBCR entrait en partenariat avec le bureau UNICEF en Côte d'Ivoire pour intégrer des cours permanents et obligatoires sur les droits de l'enfant dans le cursus d'enseignement des écoles de police et de gendarmerie de la République. Une première mission a été organisée par la Chargée de projet et le Directeur des programmes en juillet pour lancer le projet et débiter la cartographie des besoins. La Chargée de projet a poursuivi l'analyse de la situation lors d'une deuxième mission en septembre. Lors de la troisième mission, le Directeur des programmes et la Chargée de projet ont organisé une première formation pilote dans le cadre de la formation continue (recyclage) de 30 policiers et gendarmes dans l'ouest du pays. De retour à Abidjan, l'IBCR a amorcé la première formation de formateurs de ce programme, à l'aide de la trousse de formation de niveau continu destinée aux formateurs autant des écoles de police et de gendarmerie que des partenaires de la société civile.



4 décembre 2012 : Ottawa (Ontario, Canada)

La Directrice générale a été invitée à une table ronde sur la protection de l'enfant par Monsieur le ministre de l'Agence canadienne de développement international du Canada, l'honorable Julian Fantino.

26 janvier 2013 : Montréal (Québec, Canada)

La Directrice générale s'est exprimée sur les droits des enfants lors de la réunion annuelle de la Conférence « Golden Key International Honor Society ».

5-6 février 2013 : San José (Costa Rica)

L'IBCR et son partenaire Fundación Paniamor ont organisé une rencontre bi-nationale entre les autorités policières, à savoir les représentants de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), de l'Agence d'investigation judiciaire (OIJ, Organismo de Investigación Judicial) du Costa Rica, et du ministère public en matière de Protection des Mineurs victimes de Délits sexuels du Costa Rica, afin de discuter des questions relevant de la prévention de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et de la poursuite des touristes et voyageurs ayant commis ce crime.

13-14 février 2013 : Abuja (Nigeria)

En février 2013, le Bureau international des droits des enfants a signé avec UNICEF Nigeria sa septième entente-cadre en Afrique pour étendre son programme de formation des forces de sécurité sur les droits de l'enfant. Le Directeur des programmes, le Chef d'équipe et la Chargé de projet se sont tous rendus à Abuja pour prendre part à un atelier de deux jours organisé par les gouvernements nigérian et suisse en collaboration avec l'ONG nigériane PRAWA et l'UNICEF portant sur la formation des policiers en matière de droits de la personne. Suite à cet atelier, le Bureau a amorcé une série de visites et le développement de modules axés sur le travail des policiers auprès des enfants.

14 février 2013 : Montréal (Québec, Canada)

La Directrice générale a été conviée à une table ronde par Monsieur Bill Crosbie, sous-ministre adjoint responsable du Secteur des Services consulaires, de la Sécurité et de la Gestion des urgences, au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada sur la médiation familiale internationale dans les cas transfrontaliers et les approches à développer à l'égard des pays non signataires de la Convention de LaHaye.

1^{er} mars 2013 : Montréal (Québec, Canada)

La Directrice générale a été invitée par le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur du Québec à donner son avis et ses recommandations dans le cadre du développement du « Plan Afrique » de Monsieur le ministre Jean-François Lisée.

5 mars 2013 : international

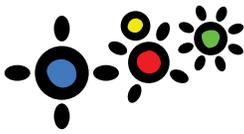
Le 5 mars, le Directeur des programmes de l'IBCR a animé un cours en ligne portant sur les normes et les lois internationales relatives aux enfants et aux conflits armés en collaboration avec War Child Pays-Bas, dans le cadre d'un cours certifié par le réseau Human Rights Education Associates.

7-8 mars 2013 : Niamey (Niger)

La Directrice générale, le Chef d'équipe et le Chargé de projet se sont rendus au Niger pour la troisième mission du projet afin de valider la trousse de formation initiale avec le Comité de pilotage et le Groupe de référence. Cet atelier a été organisé les 7 et 8 mars 2013. La première série de formations de formateurs organisée par l'IBCR a eu lieu au Niger entre les 25 mars et 19 avril 2013.

Mars 2013 : Montréal (Québec, Canada)

Pour une troisième année consécutive, l'IBCR s'est associé à Éducaloi dans le cadre d'un concours visant les élèves de 4^e et 5^e année du secondaire francophone et anglophone du Québec. Les jeunes étaient invités à rédiger des textes d'opinion portant sur l'un des quatre scénarios relatifs aux droits de l'enfant. Les auteurs des textes gagnants se sont vu remettre des prix lors de la cérémonie qui s'est tenue à la Cour supérieure du Québec, à Montréal en mars 2013.



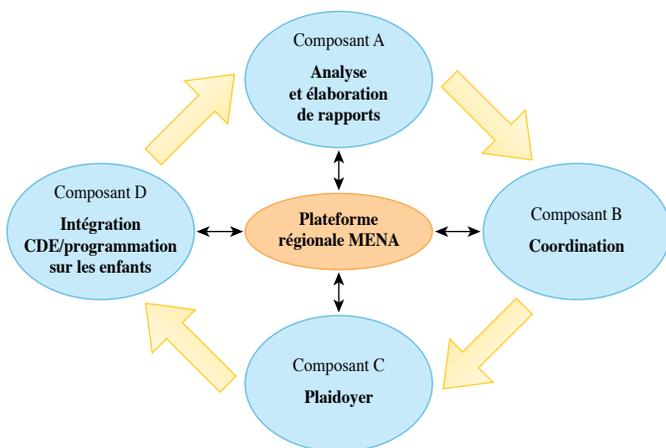
Programme de la promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant

Le projet MANARA, « Le phare » au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA)

La petite histoire du projet

En 2008, le Bureau international des droits des enfants a développé un projet novateur avec en son cœur le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Fort d'une solide expérience dans la région, le Bureau était convaincu que les organismes de la société civile pouvaient et devaient jouer le rôle principal dans la protection et la promotion des droits de l'homme en général et des droits de l'enfant en particulier.



Le projet «Manara: une société civile pour les droits de l'enfant» a ainsi vu le jour. Rendu possible grâce au financement de l'Agence suédoise de développement international, celui-ci visait neuf pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. De septembre 2008 jusqu'en mai 2012, l'IBCR a donc collaboré à la mise en œuvre de ce projet d'envergure avec l'organisation non gouvernementale Save the Children Suède (SCS) ainsi que des sociétés civiles locales régionales.

L'objectif premier du projet était de contribuer à renforcer les compétences des organisations dans la région MENA dans différents domaines entourant la protection et la promotion des droits de l'enfant, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des avancées dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles facultatifs. Au cœur de cette

démarche, le but était de motiver et d'outiller les organisations de la société civile dans la région MENA afin qu'elles puissent documenter les avancées et enjeux dans la région et contribuer ainsi davantage au système de surveillance international. La participation des enfants dans la région étant un élément-clé, les organisations ont mené, conjointement avec les enfants, des recherches afin de documenter les défis en matière de protection et de respect des droits de l'enfant pour les jeunes dans la région.

Sur une période de trois ans, les organisations ont été formées par l'équipe du Bureau à :

- 1) l'analyse et la rédaction de rapports
- 2) la coordination et le réseautage au niveau régional
- 3) aux activités de plaidoyer et
- 4) l'intégration systématique des droits de l'enfant dans les programmes nationaux

Ils s'engagent à nos côtés

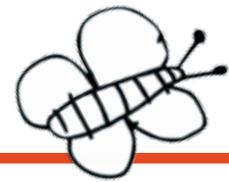
Madame Sanna Johnson

Directrice régionale Moyen-Orient
Afrique du Nord, Save the Children Suède



« Un travail minutieux et de qualité. »

« Afin d'effectuer un plaidoyer fort pour les droits de l'enfant, il importe de se baser sur des faits et des statistiques. Par son travail minutieux et de qualité, l'IBCR a élaboré une méthode permettant aux ONG de recueillir des données et d'être ainsi en mesure de faire en sorte que les pratiques du pays soient en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Grâce à ce travail de recherche, les partenaires de MANARA ont pu développer des campagnes efficaces au niveau régional et sont prêts à pousser le travail encore plus loin. Save the Children Suède remercie l'IBCR pour tous ses efforts, pour la collaboration cordiale et collégiale ainsi que son engagement, et nous espérons coopérer à nouveau dans un proche avenir. »



Les dates-clefs

- En 2011, les partenaires locaux ont produit six profils nationaux après avoir reçu une série de formations octroyées par l'IBCR sur les droits de l'enfant et sur la méthodologie de recherche et d'analyse des actions mises en œuvre pour l'application de la Convention :
 - Profils nationaux publiés et diffusés : Irak, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés et Yémen
 - Analyse régionale sur les initiatives visant à contrer la violence faite aux enfants en milieu scolaire au Liban, Maroc et Yémen
- En 2012, trois autres profils se sont ajoutés à la liste : Algérie, Égypte et Tunisie

Le projet MANARA en chiffres

- 9 pays impliqués : Algérie, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Maroc, Territoires palestiniens occupés, Tunisie, Yémen
- 10 rapports sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant
- 12 organisations partenaires
- 4 langues d'échange : français, anglais, arabe, kurde
- 29 stagiaires
- Près de 40 traversées de l'Atlantique

Les partenaires

Dans le cadre de ce projet, le Bureau aura formé dix organisations dans neuf pays de la région :

- 1^{re} année : l'Association libanaise pour l'éducation et la formation (ALEF), et l'Action liée au développement sans frontières (Naba'a), établies au **Liban** ; l'ONG Bayti établie au **Maroc**, ainsi que SOUL for Development au **Yémen**
- 2^e année : Mizan Law Group for Human Rights en **Jordanie**, Defence for Children International, Palestine Section dans les **Territoires palestiniens occupés**, et le réseau Iraqi Child Rights Network en Irak

- 3^e année : l'Association Amal pour la famille et l'enfance en **Tunisie**, le Réseau algérien NADA pour la défense des droits de l'enfant en **Algérie**, et la Coalition égyptienne pour les droits de l'enfant (ECCR) en **Égypte**

Un projet qui s'achève alors que les membres du réseau prennent le relais pour la suite des actions

En mai 2012, tous les partenaires ainsi que des représentants des gouvernements et des organisations internationales se sont réunis à Beyrouth (Liban) afin d'animer des échanges sur les meilleures pratiques mises en œuvre dans chacun des pays, grâce aux recherches effectuées dans le cadre des profils nationaux. Ce fut une belle occasion de tirer profit de ces recherches et de permettre l'échange d'expertises afin que les droits de l'enfant soient promus et protégés dans tous les pays concernés par le projet MANARA.

Au cours des trois années et demie pendant lesquelles le projet s'est déroulé, les membres de l'équipe du Bureau se sont rendus à près de quarante reprises dans la région, alors que six des partenaires sont venus à Montréal au cours du projet dans le cadre d'une formation. Les échanges d'idées et d'opinions ont permis au Bureau d'en apprendre davantage sur le travail des organisations qui œuvrent pour la défense des droits de l'enfant dans des contextes difficiles. Toutes les personnes impliquées dans le projet ont eu à cœur de faire en sorte que le travail accompli mène à des résultats concrets. L'IBCR sort grandi de cette expérience, car en plus d'avoir consolidé son expertise et celle des partenaires, le Bureau a eu l'occasion de faire des rencontres qui ont porté leurs fruits !

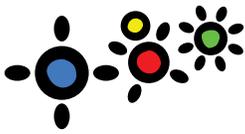
Pour mieux connaître les activités du réseau MANARA, consultez directement le site Internet www.manaracrc.org/



Ouverture de l'atelier de travail régional d'échange d'expertise, Beyrouth (Liban).



Groupe de travail.



Faire des droits de l'enfant une réalité : le projet de formation des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant en Afrique de l'Ouest et du Centre



Guillaume Landry

Directeur des programmes

Nos partenariats



Aux origines de l'approche par compétences, telle que promue par le Bureau international des droits des enfants

Ouagadougou en novembre 2009

En novembre 2009, à l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, des représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de Francopol, du Bureau ainsi qu'une dizaine d'écoles de police et de gendarmerie provenant majo-

ritairement d'Afrique francophone se sont réunis à Ouagadougou, au Burkina Faso. Cette rencontre avait pour but de sensibiliser les participants aux droits de l'enfant en général, en mettant l'accent sur la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans l'intervention des forces de défense et de sécurité.

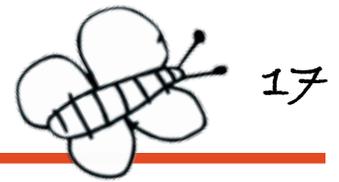
Cotonou en décembre 2010

Fort de ces observations, l'Organisation internationale de la Francophonie, Francopol et le Bureau ont convenu d'organiser une réunion de travail sur la formation policière en Afrique de l'Ouest et du Centre portant sur la protection et la prise en charge en matière de justice pour enfants, qui s'est déroulée à Cotonou, au Bénin, du 13 au 15 décembre 2010. Douze pays étaient alors présents pour développer un plan d'action régional sur la formation policière adaptée aux enfants.

Impulser un changement concret pour les enfants...

À la suite de ces deux rencontres, le Bureau a noté l'existence de nombreuses formations offertes au sein des institutions de formation des forces de défense et de sécurité. Toutefois, ces formations sont en général ponctuelles, non évaluées et offertes par des formateurs externes. De plus, elles ne tiennent pas suffisamment compte du contexte légal national et de la conduite imposée aux forces de défense et de sécurité, et se concentrent sur un enseignement du contenu de la Convention relative aux droits de l'enfant et non pas sur l'intégration des principes et normes relatifs aux droits de l'enfant dans la pratique des forces de défense et de sécurité.

Fort de ce constat, le Bureau a proposé d'accompagner dans la durée des formations conséquentes, intégrées et pratiques au sein des écoles de police et de gendarmerie via un processus de transfert de connaissances et de suivi, afin de parvenir à un résultat concret et durable. L'objectif est de rendre les écoles autonomes au niveau de l'offre des modules de formation en matière de droits et de protection de l'enfant. Des bases ont donc été établies lors de l'atelier de Cotonou afin de mettre sur pied un programme plus ambitieux de diffusion et de vulgarisation des normes en matière de protection et de promotion des droits des enfants en contact avec la loi.



Réunir les experts internationaux à Dakar en septembre 2011

Grâce à un partenariat avec le bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, une quinzaine de bureaux de l'UNICEF, et l'ONG Save the Children Suède, le Bureau a été en mesure de rassembler 40 experts au Sénégal pendant cinq jours pour valider et améliorer la liste des compétences-clefs portant sur le savoir-être et le savoir-faire que tout policier ou gendarme devrait posséder dans le cas d'une intervention auprès des enfants.

Réunir les représentants des institutions de formation en Afrique de l'Ouest et du Centre à Niamey en novembre 2011

Grâce à l'appui de l'UNICEF Niger, le troisième atelier international, qui s'est déroulé à Niamey du 31 octobre au 4 novembre 2011, a permis l'adoption par consensus, par les 15 délégations représentées, de six compétences-clefs qui doivent dorénavant être enseignées aux policiers et aux gendarmes afin que ceux-ci puissent adapter leur pratique aux droits de l'enfant. Chaque pays a également développé un plan d'action national identifiant les étapes à suivre afin d'intégrer, au minimum, un cours initial obligatoire enseigné à tous les policiers et à tous les gendarmes des pays participants.

Quatrième atelier international à Lomé en novembre 2012

Du 5 au 7 novembre 2012, 22 délégations pays se sont réunies à Lomé, au Togo, pour prendre part au quatrième atelier international sur la formation des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant. Organisé en collaboration avec le ministère togolais de la Sécurité et de la Protection civile et avec l'appui de l'UNICEF,



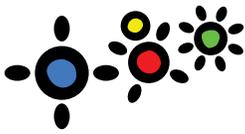
Discours de Monsieur Gilbert Badjilembayéna Bawara, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales. Proclamation de l'ouverture de l'atelier de Lomé le 5 novembre 2012.

L'Organisation internationale de la Francophonie et le Bureau international des droits des enfants, cet atelier a permis de faire le point sur les avancées en matière d'intégration des compétences-clefs que tout agent des forces de sécurité devrait maîtriser afin de respecter et de faire respecter les droits de l'enfant.

Regroupant non seulement des pays francophones, mais également des délégations arabophones et anglophones, cette rencontre internationale a accueilli plus de 80 représentants des écoles de formation de police et de gendarmerie de 23 pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Haïti. Étaient présentes les délégations de l'Irak, de la Sierra Leone, de la Jordanie, du Kenya, de la République centrafricaine, du Burundi, de l'Éthiopie, de la Namibie, de la Mauritanie, du Swaziland, de la Tanzanie, du Tchad, des Territoires palestiniens occupés et du Zimbabwe.

Comme le souligne Madame Najat Malla M'jid, Vice-Présidente du Conseil d'administration du Bureau international des droits des enfants et Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, c'est une initiative de première importance. *« Assurer une protection efficace des enfants contre les nombreuses violations qui sévissent partout dans le monde nécessite un renforcement de l'intervention des policiers et des gendarmes », a-t-elle déclaré lors de l'ouverture de l'atelier. « En effet, ce sont eux qui se trouvent le plus souvent en première ligne et sont amenés à protéger l'enfant, qu'il soit victime, témoin ou auteur de délit. Je salue l'intérêt et la participation des écoles de formation des policiers et des gendarmes et j'espère sincèrement que ceci se traduira par des modes d'intervention adaptés qui garantiront à tout moment l'intérêt supérieur de l'enfant. »*

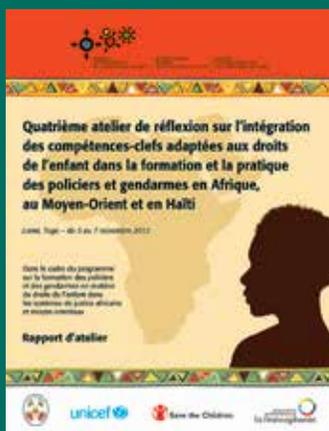
« Nous sommes soucieux de réduire les vulnérabilités qui exposent les enfants à toutes sortes d'abus et de violence et de les protéger aussi quand ils commettent des infractions », a souligné la Représentante de l'UNICEF au Togo, Docteure Viviane van Steirteghem. « C'est pourquoi l'UNICEF aide les gouvernements à renforcer la législation, les politiques et les services concernés, comme c'est le cas des forces de l'ordre. Le rôle des policiers et des gendarmes dans la protection des enfants ne peut être sous-estimé. Non seulement il est nécessaire qu'ils puissent acquérir les connaissances nécessaires sur les droits de l'enfant, mais surtout ils doivent être en mesure d'appliquer ces connaissances dans leur pratique au quotidien. »



En 2012, six pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Togo, Guinée, Niger, Côte d'Ivoire, Sénégal et Cameroun) ont rejoint le programme en collaboration avec l'IBCR pour démarrer le travail visant à garantir une meilleure protection de l'enfant grâce à des formations adaptées destinées aux forces de l'ordre.

Cet atelier unique en son genre a ainsi été l'occasion de faire connaître l'expérience de mise en œuvre du programme des écoles de formation des forces de police et de gendarmerie de ces six pays, tout en permettant aux autres délégations de développer leur plan d'action national en vue d'adapter l'approche proposée à leur contexte spécifique. Les participants ont établi un état des lieux et analysé les stratégies mises en place, comparé les outils et les résultats obtenus, tout cela afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques ainsi que la mise en réseau des écoles et d'émettre des recommandations sur les prochaines étapes à mener.

L'objectif est de faire adopter par toutes les écoles des forces de sécurité des modules de formation sur les droits et la protection des enfants, qui seront intégrés de façon obligatoire et permanente au cursus de formation initiale. Ceci permettra de mieux garantir la protection des enfants victimes, témoins ou auteurs d'actes criminels et devrait avoir un impact durable.



Pour en savoir plus: consultez notre rapport de l'atelier sur notre site Internet

Quatrième atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et gendarmes en Afrique, au Moyen-Orient et en Haïti

Lomé, Togo – du 5 au 7 novembre 2012a

La méthodologie du projet

PHASE 1 – RÉDACTION D'UN ÉTAT DES LIEUX

Atelier de cadrage

Les institutions gouvernementales, les ONG, les agences internationales et les médias, sont invités au lancement du projet. Un Comité de pilotage et un Groupe de référence sont mis sur pied pour assurer la mise en œuvre du projet.

Entretiens avec les parties prenantes

La récolte d'informations se fait par le biais d'entretiens bilatéraux ou d'ateliers de consultation auprès des représentants des forces de sécurité, les intervenants du système de protection de l'enfance, les chefs traditionnels et autres acteurs sociaux, et les enfants.

Séjours d'observation dans les écoles

L'IBCR effectue des séjours d'observation dans les écoles et centres d'instruction et de formation des forces de défense et de sécurité.

Rédaction de l'état des lieux

Intégration des résultats dans le rapport et analyse.

Atelier stratégique

L'IBCR dévoile les résultats préliminaires de son analyse au Comité de pilotage et au Groupe de référence, qui émettent leurs commentaires et bonifient le rapport.

Finalisation de l'état des lieux

L'IBCR finalise l'état des lieux en tenant compte des ajouts et des recommandations du Comité de pilotage et du Groupe de référence.

PHASE 2 – DÉVELOPPEMENT DE LA TROUSSE DE FORMATION

Atelier de développement

Le Comité de pilotage et l'IBCR travaillent de concert pour établir un consensus sur le contenu des six outils qui composent la trousse: le manuel du formateur, le manuel de l'élève, la trousse pédagogique, la trousse d'évaluation, le manuel de référence et le guide de poche.

Préparation de la trousse

L'IBCR développe le contenu des six outils qui composent la trousse, conformément aux discussions tenues lors de l'atelier de développement.

Atelier de validation

Une fois l'ébauche de la trousse complétée et diffusée auprès du Comité de pilotage (cellule technique), la trousse est validée dans le cadre d'un atelier d'échange et de consultation d'une durée de deux jours.

PHASE 3 – FORMATION DE FORMATEURS

Une fois la trousse de formation améliorée en fonction des recommandations émises lors de l'atelier de validation, une formation de formateurs est organisée. Pendant 12 jours, les formateurs des écoles de police et de gendarmerie suivent un programme intensif visant à développer leur connaissance de la matière du cours et de la technique d'enseignement. Suite aux examens donnés dans le cadre de la formation, une certification est organisée par l'IBCR.

PHASE 4 – ACCOMPAGNEMENT DES ÉCOLES

Une fois les formateurs formés, un plan est mis en place pour appuyer les écoles dans la prestation des premiers cours. Dans la mesure du possible, l'équipe de l'IBCR assiste à certains cours pour observer le degré d'efficacité de la trousse de formation et pour continuer à guider les formations avec des conseils et orientations. Suite aux premiers cours offerts, la trousse de formation est mise à jour, révisée, mise en page et remise officiellement aux écoles dans le cadre de l'atelier de clôture.

Première mission de l'IBCR

Deuxième mission de l'IBCR

Mission prévue en 2013

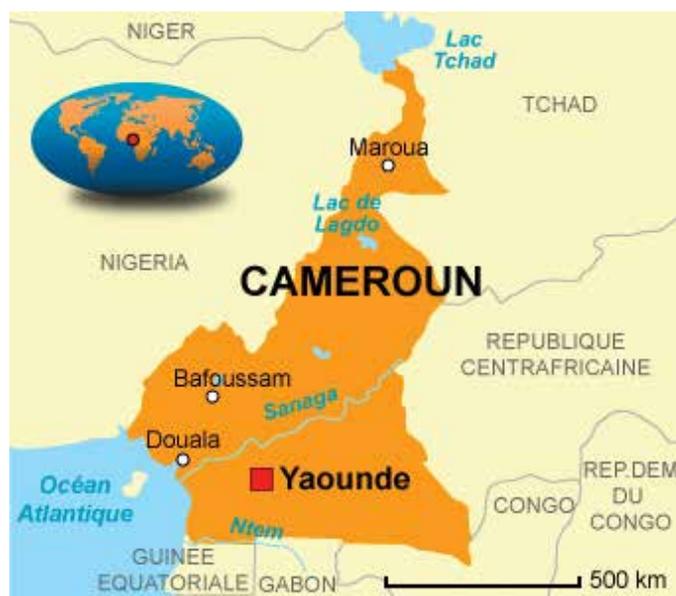


Au Cameroun



Monsieur Martin Nagler

Consultant – Formation policière
(Cameroun)



Source : www.aist-tresor.com/aist/index.php/cameroun.html

La petite histoire du projet

Impliqué depuis 2009 dans l'élaboration du projet, le Cameroun a débuté cette année la mise en œuvre de son plan d'action développé à Niamey en 2011. Le projet est déployé avec la collaboration du gouvernement du Cameroun et grâce à l'appui financier de l'UNICEF.

Nos partenaires

Les partenaires du projet au Cameroun sont le gouvernement camerounais et l'UNICEF. Le projet est géré dans le cadre du programme de coopération entre l'UNICEF et le gouvernement. Le Sous-Directeur de la législation administrative et financière à la Direction de la législation du ministère de la Justice préside le Comité de pilotage de ce projet dans sa phase de mise en œuvre nationale.

Les dates-clefs

- Première mission : du 18 août au 15 septembre 2012
- Atelier de cadrage : les 23 et 24 août 2012
- Deuxième mission : du 11 novembre au 2 décembre 2012
- Atelier stratégique : les 19 et 20 novembre 2012
- Atelier de développement : du 4 au 8 décembre 2012

Le projet en chiffres

- Plus de **100** : nombre de documents et sites Internet consultés et analysés
- Plus de **50** : nombre de personnes qui ont été rencontrées, parfois à plusieurs reprises, dans le cadre de la rédaction de l'état des lieux de la formation de la police, de la gendarmerie et de la magistrature sur les droits de l'enfant
- **99** : nombre de filles et de garçons âgés de 12 à 22 ans qui ont participé aux entretiens à Yaoundé, Douala et Buea

Les résultats obtenus au Cameroun en 2012

Au cours de l'année 2012, l'état des lieux sur la formation des forces de sécurité a été complété, un plan de développement de la trousse de formation initiale a été établi, et une ébauche du manuel de formateur a été produite.

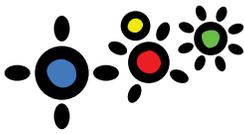
Les autres institutions partenaires

Les institutions partenaires du Comité de pilotage :

- Ministère de la Justice
- Délégation générale à la Sûreté nationale
- École nationale supérieure de police
- Gendarmerie nationale
- Écoles et Centres d'instruction de la Gendarmerie nationale
- École Nationale d'Administration et de Magistrature
- Ministère des Affaires sociales
- UNICEF



Le Comité de pilotage au Cameroun.



Les institutions partenaires du Groupe de référence :

- École instrument de paix (EIP) – Cameroun
- Plan Cameroun
- Association Camerounaise des Droits de l'Enfant (ACDE)
- Cameroon Young Jurists Legal Resource Center (CYJULERC)
- Cameroon Society for Prevention of Child Abuse and Neglect (CASPCAN)
- Centre pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (OHCHR)
- Centre d'accueil et de réinsertion sociale des enfants de la rue (CARSER)
- Centre d'Assistance pour Enfant en Détresse (CAED)
- Action Locale pour un Développement Participatif et Autogéré (ALDEPA)
- Foyer de l'espérance
- Action sociale de la prison centrale de Yaoundé
- UNICEF

En Côte d'Ivoire



Madame Sabine Michaud

*Chargée de projet – Formation policière (Côte d'Ivoire)
Mars 2013*



Madame Violaine Des Rosiers

*Chargée de projet – Formation policière (Côte d'Ivoire)
Juillet 2012 à janvier 2013*

Ils s'engagent à nos côtés

Madame Julie Bergeron

Chef de la Protection de l'enfant – UNICEF Cameroun

« Esprit d'initiative, flexibilité, engagement soutenu... »

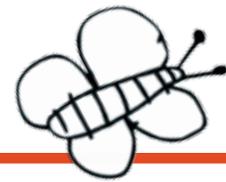
« En tant que canadienne et avocate spécialiste en droit de l'homme et des enfants, je connais le Bureau international des droits des enfants (IBCR) depuis sa création. Toutefois, ce n'est que tout récemment que j'ai eu l'opportunité de travailler avec cette organisation. Ainsi, par l'entremise du bureau régional de l'UNICEF de la Région de l'Ouest et du Centre, j'ai pu apprendre à mieux le connaître en tant que partenaire de promotion des droits de l'enfant au sein des forces de sécurité. L'an dernier, le bureau de l'UNICEF et le ministère de la Justice du Cameroun ont signé un accord de partenariat avec l'IBCR afin que les droits de l'enfant, notamment ceux des enfants en conflit avec la loi et des victimes, soient mieux protégés par les acteurs du système judiciaire. Cette collaboration perdurera en 2013 et les années à venir dans la perspective d'intégrer les droits de l'enfant dans tous les programmes des écoles de police, de la gendarmerie et de la magistrature du Cameroun. Ce petit mot vise à remercier l'IBCR pour son esprit d'initiative, sa flexibilité, et son engagement soutenu afin que tous les enfants vulnérables de la région, notamment ceux du Cameroun, puissent jouir de leurs droits, dont ceux d'être protégés contre toute forme d'abus, de violence et de discrimination. »



Source : http://wikirouge.net/Imp%C3%A9rialisme_en_C%C3%B4te_d'Ivoire

La petite histoire du projet

La sortie de crise de 2011 a obligé le nouveau gouvernement ivoirien à accélérer son engagement dans une série de réformes et de processus de développement institutionnels au niveau national avec l'appui de divers partenaires. Plusieurs réformes se mettent en place depuis le début de l'année 2012. L'engagement du gouvernement ivoirien dans le projet de réforme des cursus de formation des écoles de police et de gendarmerie pour l'intégration d'un cours permanent et obligatoire sur les droits et la protection de l'enfant s'inscrit dans le plan national de développement 2012-2015, qui vise à renforcer les capacités des forces de sécurité pour une meilleure protection



des populations civiles. Les ministères de la Défense et de l'Intérieur sont impliqués dans les discussions préliminaires du projet depuis l'atelier de Niamey en 2011.

Nos partenaires

- La Cellule technique, responsable du développement et de la mise en œuvre du projet
- Ministère de l'Intérieur – Direction générale de la Police nationale
- Ministère de la Défense – Bureau organisation et emploi (BOE)
- École Nationale de Police d'Abidjan
- Écoles de Gendarmerie d'Abidjan et de Toroguhé
- Sous-Direction pour la lutte contre la traite, l'exploitation et la délinquance juvénile

L'UNICEF est un important partenaire financier et technique de l'IBCR et du gouvernement ivoirien dans ce projet. Il soutient le plan national de développement, notamment par le financement du développement et de la mise en œuvre des nouvelles formations sur la protection et les droits de l'enfant dans les écoles de police et de gendarmerie de la Côte d'Ivoire.

Les dates-clefs

- Première mission : **du 6 juillet au 3 août 2012**
- Atelier de cadrage : **les 11 et 12 juillet 2012**
- Atelier de consultation régionale à Daloa : **18 juillet 2012**
- Atelier de consultation régionale à Man : **20 juillet 2012**
- Deuxième mission : **du 7 septembre au 12 octobre 2012**
- Atelier stratégique : **les 25 et 26 septembre 2012**
- Atelier de développement : **du 2 au 5 octobre 2012**
- Troisième mission : **du 8 novembre au 8 décembre 2012**
- Atelier pilote de formation continue sur les droits de l'enfant destiné aux policiers et gendarmes en service : **du 26 au 30 novembre 2012**
- Première partie de la formation de formateurs portant sur la trousse de formation continue : **du 3 au 6 décembre 2012**

Le projet en chiffres

- **175** : nombre de documents et sites Internet consultés et analysés
- **319** : nombre de personnes qui ont été rencontrées, parfois à plusieurs reprises, dans le cadre de la collecte d'informations pour l'élaboration de l'état des lieux de la formation de la police et de la gendarmerie sur les droits de l'enfant

Ils s'engagent à nos côtés

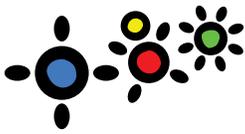
Madame Laetitia Bazzi-Veil

*Chef régional de protection de l'enfance
UNICEF Côte d'Ivoire*

« Une approche pratique et participative. »

« J'ai pris part à l'atelier régional sur la formation des policiers et des gendarmes sur les droits de l'enfant qui s'est déroulé à Niamey en novembre 2011, en compagnie de quatre représentants des écoles de police et de gendarmerie ivoiriennes. Lors de cet événement, j'ai pu constater le professionnalisme et l'engagement du Bureau international des droits des enfants dans ses relations avec les forces de sécurité et les instances publiques. L'approche pratique et participative du Bureau dans ces activités de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant venait à point nommé, alors que la Côte d'Ivoire, sortant d'une crise majeure, s'engageait dans une réforme du secteur de la sécurité, y compris le renforcement de capacités des forces de sécurité pour une plus grande protection des droits de l'homme et des droits

des personnes vulnérables, en particulier les enfants. Depuis le printemps 2012, l'UNICEF a signé une entente de dix-huit mois avec l'IBCR dans le but d'offrir un appui technique aux écoles de police et de gendarmerie afin de les outiller avec des trousse de formation complètes au niveau initial (nouvelles recrues), continu (agents actuellement en service) et spécialisé (points focaux ayant un mandat particulier auprès des enfants au sein des forces de sécurité) et des formations de formateurs approfondies. Depuis, les autorités ont maintes fois signalé leur appropriation du processus et leur appréciation de leur collaboration avec l'IBCR. Le Bureau a su s'ajuster au cours du projet au contexte local et aux changements dans le calendrier, tout en maintenant le cap et en livrant les résultats escomptés. L'UNICEF Côte d'Ivoire est ravi de continuer cette collaboration fructueuse dans les années à venir. L'UNICEF espère accompagner la République de Côte d'Ivoire, conjointement avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le Bureau international des droits des enfants pour abriter, en novembre 2013, le 5^e atelier mondial sur les pratiques des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant. »



- **169** : nombre de filles et de garçons âgés de 8 à 18 ans qui ont participé aux entretiens à Abidjan, à Bouaké, à Man et à Daloa
- **12** : nombre d'animateurs formés pour dispenser l'atelier de renforcement des compétences en protection et en droits de l'enfant partout dans le pays (formation continue)
- **32** : nombre de policiers et de gendarmes ayant suivi l'atelier de renforcement des compétences en protection et en droits de l'enfant provenant des régions de l'ouest de la Côte d'Ivoire (formation pilote continue)

Les résultats obtenus en Côte d'Ivoire en 2012

Au cours de l'année 2012, l'état des lieux sur la formation des forces de sécurité a été complété, et une trousse de formation continue de 40 heures pour le renforcement des capacités en protection et en droits de l'enfant pour les forces de sécurité a été développée puis a été expérimentée pour la première fois en décembre 2012 auprès de gendarmes et de policiers déjà en fonction sur le terrain. La première partie d'une série de deux

formations de formateurs a eu lieu en décembre 2012 afin d'assurer la diffusion de la formation continue dans toutes les régions du pays en 2013 et après. Un plan de développement de la trousse de formation initiale a été établi, et l'ébauche de la trousse de formation initiale destinée aux policiers et aux gendarmes a été complétée.

Les autres institutions partenaires

- ONUCI – section Protection de l'enfance
- UNPOL
- Ministère de la Justice – section Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJAJ)
- Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MFFE)
- Ministère d'État, de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité
- Institut National de Formation Judiciaire
- Fondation AMIGO-DOUMÉ
- OIS Afrique
- Save the Children
- International Rescue Committee
- Bureau international catholique pour l'enfance



Formation pilote à Daloa (Côte d'Ivoire) Novembre 2012.



En Guinée



Madame Elodie Eva Le Grand

Chargée de projet – Formation policière (Guinée et Togo)



Source : www.connectionivoirienne.net/tension-a-la-frontiere-ivoiro-guineenne-bbc-afrique/

La petite histoire du projet

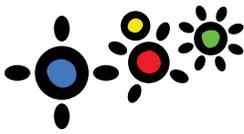
La Guinée a intégré le projet régional de formation des forces de sécurité en 2011 lors de l'atelier régional qui s'est tenu à Niamey pour la validation des six compétences-clefs en matière d'interaction des forces de sécurité avec les enfants. Grâce à l'appui financier de l'IBCR, deux policiers guinéens ont pris part aux travaux et ont pu développer un plan d'action national. À cette occasion, la Guinée a fait part de son engagement dans le projet en développant un plan d'action. Le projet est mis en œuvre en collaboration avec l'organisation non gouvernementale Sabou Guinée grâce à l'appui financier de Save the Children et de l'UNICEF.

Notre partenaire

Active depuis 1994, Sabou Guinée a pour mission la promotion et la protection des droits de l'enfant, ainsi que la protection des enfants vulnérables en Guinée. Sabou Guinée a également développé une expertise dans le domaine de la protection des enfants en difficulté, ainsi que dans celui des enfants en conflit avec la loi. Sabou Guinée donne des formations aux forces de défense et de sécurité ainsi qu'aux dispositifs communautaires de protection des enfants sur la protection, la traite, les droits de l'enfant et les résolutions 1612 et 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies.



Atelier de développement de la trousse de formation.



Les dates-clefs

- Première mission : **du 7 mai au 1^{er} juin 2012**
- Atelier de cadrage : **les 17 et 18 mai 2012**
- Deuxième mission : **du 17 septembre au 12 octobre 2012**
- Atelier stratégique : **les 26 et 27 septembre 2012**
- Atelier de développement : **du 3 au 6 octobre 2012**

Le projet en chiffres

- **70** : nombre de documents et sites Internet consultés et analysés
- **Plus de 60** : nombre de personnes qui ont été rencontrées, parfois à plusieurs reprises, pour la rédaction de l'état des lieux
- **72** : nombre d'enfants de Conakry, Labé et Nzérékoré, garçons et des filles, âgés de 8 à 18 ans, qui ont participé aux entretiens

Les résultats obtenus en Guinée en 2012

Au cours de l'année 2012, l'état des lieux sur la formation des forces de sécurité a été complété, et un plan de développement de la trousse de formation initiale a été établi.

Les institutions partenaires du Comité de pilotage et du Groupe de référence

- École nationale de la gendarmerie de Sonfonia
- École nationale de la gendarmerie de Kaliah
- École nationale de police et de la protection civile

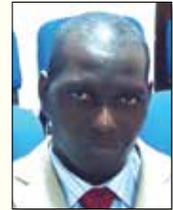


Une pause-déjeuner bien méritée.

- Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs de la Police nationale
- Direction des investigations judiciaires de la Gendarmerie nationale
- Direction de la formation des services de sécurité du ministère délégué à la Sécurité chargé de la Réforme des Services de Sécurité
- Direction nationale de l'éducation préscolaire et de la protection de l'enfance du ministère des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance
- Cellule « Liaison des services de sécurité » du ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
- Tribunal pour enfants du ministère de la Justice
- Coalition des ONG pour la protection des droits de l'enfant et luttant contre la traite

Ils s'engagent à nos côtés

Monsieur Alpha Ousmane Diallo
Coordinateur des projets Sabou Guinée



« Mettre en commun des ressources au profit de l'intérêt supérieur des enfants. »

« L'ONG Sabou Guinée a collaboré avec l'IBCR en Guinée durant l'année 2012 dans le cadre du Projet régional de formation des forces de défense et de sécurité aux droits de l'enfant en Afrique francophone. À ce titre, je témoigne que grâce à ce projet, les autorités guinéennes ont accepté d'introduire les droits de l'enfant dans le programme de formation des policiers et gendarmes. À cet effet, il a été créé un Comité de pilotage et un Groupe de référence. Il a également été mis en place un groupe de consultation à l'intention des forces de défense et de sécurité. La mise en œuvre de ce projet a renforcé la notoriété et la crédibilité de Sabou Guinée dans le domaine de la formation des forces de défense et de sécurité sur les droits de l'enfant. À titre personnel, cette collaboration avec l'IBCR a contribué à améliorer mes capacités en matière d'identification de thèmes et de développement des stratégies de formation adaptées à des cibles particulières. Sabou Guinée a été très satisfaite de cette collaboration, qui a permis à deux organisations d'envergures très différentes de se connaître, de se respecter et de mettre en commun leurs ressources respectives au profit de l'intérêt supérieur des enfants en Guinée. »

Au Togo



Source : <http://berthoalain.com/2010/03/11/affrontements-au-togo-mars-2010/>

La petite histoire du projet

Impliqué depuis 2009 dans la dynamique régionale sur la formation des forces de sécurité sur les droits de l'enfant, le Togo a amorcé son plan d'action développé à Niamey en 2011. Le projet est mis en œuvre en collaboration avec l'organisation non gouvernementale WAO-Afrique grâce à l'appui financier de Save the Children et de l'UNICEF.

Notre partenaire

WAO-Afrique est la branche africaine de la World Association for Orphans (WAO), une ONG de droit belge créée en 1985. La WAO-Afrique a acquis son autonomie en 1990 et a signé le 30 août de la même année un protocole d'accord de siège avec le gouvernement togolais. Établie à Lomé, au Togo, WAO-Afrique œuvre depuis sa création pour la promotion et la protection des droits de l'enfant en général, et pour la lutte contre toutes les formes d'exploitation des enfants, en particulier le travail et le trafic des enfants, l'exploitation sexuelle.

Les dates-clefs

- Première mission : **du 18 juin au 13 juillet 2012**
- Atelier de cadrage : **les 25 et 26 juin 2012**
- Deuxième mission : **du 29 octobre au 30 novembre 2012**
- Atelier stratégique : **les 14 et 15 novembre 2012**
- Atelier de développement : **du 19 au 21 novembre 2012**

Le projet en chiffres

- **115** : nombre de documents et sites Internet consultés et analysés
- **Plus de 50** : nombre de personnes qui ont été rencontrées, parfois à plusieurs reprises, dans le cadre de la rédaction de l'état des lieux de la formation de la police et de la gendarmerie sur les droits de l'enfant
- **28** : nombre de filles et de garçons âgés de 8 à 18 ans qui ont participé aux entretiens à Lomé, Dapaong et Sokodé

Les résultats obtenus au Togo en 2012

Au cours de l'année 2012, l'état des lieux sur la formation des forces de sécurité a été complété, et un plan de développement de la trousse de formation initiale a été établi.

Ils s'engagent à nos côtés

Monsieur Yaovi Fiomagne

Chef d'escadron, Commandant de l'École nationale de gendarmerie (Togo)

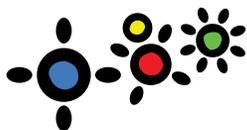


« Forger une nouvelle culture en matière d'enseignement de modules sur les droits et la protection des enfants. »

« Depuis Ouagadougou en 2009 à Lomé en 2012, en passant par Cotonou en 2010 et Niamey en 2011, grâce à ses ateliers de formation, l'IBCR a permis aux officiers instructeurs de la Gendarmerie nationale togolaise qui y ont participé de se forger une nouvelle culture en matière d'enseignement de modules sur les droits et la protection des enfants.

Ayant aussi bien ce module dans sa formation, l'École nationale de gendarmerie a entrepris des études en vue de son actualisation, en collaboration avec le Bureau et grâce au projet piloté par Madame Elodie Le Grand. Ceci permettra d'intégrer les compétences-clefs nécessaires à un enseignement devant permettre l'acquisition du savoir, du savoir-être et du savoir-faire adéquats sur le sujet au sein de l'École.

C'est le lieu de saluer le savoir-faire et l'expertise de tout le personnel de l'IBCR, notamment son Directeur des programmes, Monsieur Guillaume Landry.»



Les autres institutions partenaires

Les institutions partenaires du Comité de pilotage :

- Gendarmerie nationale
- Police nationale, Direction Centrale de la police judiciaire
- École nationale de gendarmerie
- École nationale de police

Les institutions partenaires du Groupe de référence :

- Commission nationale des droits de l'homme
- Ministère des Droits de l'homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation civique

- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale – Direction générale de la protection de l'enfant
- Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales
- Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement (GF2D)
- Bureau International Catholique de l'Enfance-Togo
- Plan Togo
- Terre des hommes



Elodie Le Grand du Bureau international des droits des enfants avec le Comité de pilotage.



En République du Niger



Monsieur Henri A. Nzedom

Chargé de projet – Formation
policière (Niger)



Source : www.popsalgerie.com/en/index.php?page=niger

La petite histoire du projet

Le Niger était présent dès le début du projet régional de formation des forces de sécurité en 2009. Il a été l'hôte du troisième atelier régional à Niamey qui a permis d'adopter par consensus, des 15 pays participants, les six compétences-clefs en matière d'interaction des forces de défense et de sécurité avec les enfants. À cette occasion, le Niger a fait part de son engagement dans le projet en développant et en présentant un plan d'action national. Le projet actuel est le reflet de cet engagement, et bénéficie de l'appui indéfectible de l'UNICEF dans sa réalisation.

Ils s'engagent à nos côtés

Monsieur Guido Cornale

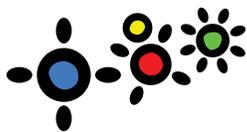
Représentant, UNICEF Niger



« Autonome et dynamique, l'équipe du Bureau est orientée

vers les résultats tout en respectant le contexte du pays. »

« Le partenariat entre l'UNICEF Niger et le Bureau international des droits des enfants (IBCR) est exemplaire au vu des résultats intéressants auxquels les deux organisations sont parvenues au Niger par rapport à la prise en compte des droits et de la protection de l'enfant dans le programme de formation des écoles des forces de défense et de sécurité. Dans le cadre de ce partenariat instauré depuis 2011, nous avons particulièrement apprécié la rigueur dont a fait preuve l'équipe du Bureau, ainsi que sa capacité de mobilisation des partenaires. Autonome et dynamique, l'équipe du Bureau est orientée vers les résultats tout en respectant le contexte du pays. La démarche proposée est une invitation au dialogue, qui s'ajuste constamment aux aléas pratiques du contexte local. Cette année, les efforts concertés des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux du Niger, appuyés par l'IBCR, ont permis de réaliser une cartographie détaillée du système de protection de l'enfant tel que vu par les forces de sécurité et de défense. Une trousse de formation initiale pour les policiers, les gendarmes, la Garde nationale et les forces armées du Niger a également été développée. Nous sommes ravis de poursuivre la collaboration avec l'IBCR au cours des prochaines années et croyons fermement que ce partenariat apportera des changements positifs, non seulement en faveur des enfants vulnérables du Niger, mais au-delà, en faveur des enfants de la sous-région, où les forces de défense et de sécurité participent aux missions de maintien de la paix. »



Les dates-clefs

- Atelier régional : **du 31 octobre au 4 novembre 2011**
- 1^{re} mission : **du 4 juin au 13 juillet 2012**
- Atelier de cadrage : **les 11 et 12 juin 2012**
- 2^e mission : **du 10 septembre au 19 octobre 2012**
- Atelier stratégique : **les 26 et 27 septembre 2012**
- Atelier de développement de la trousse de formation initiale : **du 1^{er} au 4 octobre 2012**
- 3^e mission : **du 4 mars au 26 avril 2013**
- Atelier de validation des outils de la formation initiale : **les 7 et 8 mars 2013**
- Formation des formateurs : **du 25 mars au 19 avril 2013**

Le projet en chiffres

- **Plus de 200** : documents et sites Internet consultés et analysés
- **31** : nombre de garçons et filles ayant participé aux entretiens
- **57** : nombre de représentants des forces de sécurité en fonction qui ont participé aux entretiens
- **Plus de 50** : nombres de personnes qui ont été rencontrées, parfois à plusieurs reprises, pour la rédaction de l'état des lieux

Les résultats obtenus au Niger en 2012

- Lancement de la mise en œuvre du projet avec la participation des acteurs provenant de tous les secteurs
- Réalisation de l'état des lieux de la formation des forces de défense et de sécurité aux droits de l'enfant



Madame Djannabou Mahonde, chef de la protection UNICEF Niger; Monsieur Amadou Seybou, directeur de l'école nationale de la police; Madame Nadja Pollart, directrice générale du Bureau international des droits des enfants.

Ils s'engagent à nos côtés

Monsieur Amadou Seybou

Commissaire divisionnaire, Directeur de l'École nationale de police et de la formation permanente (Niger)



« Rassembler autour de la table des partenaires de tous horizons »

« Nous travaillons avec l'IBCR à la mise en œuvre du projet de formation des forces de défense et de sécurité aux droits de l'enfant en Afrique francophone. Cette institution nous a marqués par sa profonde maîtrise des problématiques, des approches, et des solutions en matière de droits et protection de l'enfant. Son professionnalisme et sa flexibilité lui ont permis, dans le contexte particulier du Niger, de rassembler autour de la table des partenaires de tous horizons et d'acquiescer leur soutien, et ainsi de démarrer la mise en œuvre du projet en prenant efficacement en compte les réalités du terrain. Depuis l'état des lieux de la formation, le développement des trousse de formation, la formation des formateurs, jusqu'à l'accompagnement des premières formations dans les écoles, la rigueur et la persévérance de l'IBCR garantiront l'intégration effective du module de formation sur les droits de l'enfant dans les écoles des forces de défense et de sécurité au Niger. »



Lors de l'atelier de développement de la trousse de formation.



- Création du Comité de pilotage et du Groupe de référence par deux arrêtés interministériels
- Développement des outils de la formation initiale
- Engagement politique des plus hautes autorités suite aux activités de plaidoyer et de lobbying
- Engagement des écoles de formation des forces de défense et de sécurité pour modifier les programmes, de manière à y intégrer un cours sur les droits de l'enfant

Les institutions partenaires du Comité de pilotage et du Groupe de référence

- Sous la coordination du Directeur général de la Police nationale, le Comité de pilotage est composé des représentants des institutions suivantes :
 - École nationale de police et de la formation permanente
 - École de la Gendarmerie nationale
 - Centre d'instruction de la Garde nationale
 - École de formation des officiers des Forces armées nigériennes
 - École nationale des sous-officiers d'active
 - Groupement d'instruction des militaires de rang de Tondibiah
 - Service central de protection des mineurs et des femmes (Article 5 de l'arrêté n° 680/MI/SP/D/AR/MDN du 1^{er} octobre 2012)
- Sous la coordination du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires religieuses, le Groupe de référence est composé des représentants des institutions suivantes :
 - Ministère de la Défense nationale :
 - État-Major des armées (Sous-Direction action sociale)
 - Haut Commandement de la Gendarmerie nationale
 - Ministère d'État, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires religieuses :
 - Haut Commandement de la Garde nationale
 - Direction générale de la Police nationale
 - Ministère de la Justice :
 - Administration pénitentiaire
 - Protection judiciaire juvénile
 - Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant :
 - Direction générale de la population, de la promotion de la femme, et de la protection de l'enfant
 - Direction de la protection de l'enfant et Direction générale P/PF/PE (SEJUP)
 - École nationale d'administration et de magistrature (Article 5 de l'arrêté numéro 681/MI/SP/D/AR/MDN du 1^{er} octobre 2012)

Au Sénégal



Madame Tania Sagastume

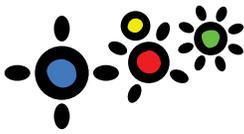
Chargée de projet – Formation policière (Sénégal et Nigeria)



Source : <http://diapode.enda-europe.org/les-etudes>

La petite histoire du projet

Les écoles de police et de gendarmerie du Sénégal ont joué un rôle fondamental lors des ateliers régionaux, en étant une des premières délégations à appuyer l'initiative du Bureau international des droits des enfants sur la nécessité de renforcer les capacités des policiers et des gendarmes dans ce domaine. Ainsi, le Sénégal s'est engagé dans le projet dès l'atelier régional qui s'est tenu à Cotonou en 2010 portant sur la formation policière en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale en matière d'application des normes internationales relatives à la justice pour les enfants. Par ailleurs, le soutien des bureaux de Save the Children et de l'UNICEF au Sénégal a été fondamental tout au long de ce processus : le rôle prépondérant que ces deux organisations jouent dans le domaine de la protection des enfants au Sénégal a facilité l'ancrage institutionnel du projet et le développement conjoint de cette initiative de formation.



Les dates-clefs

- Première mission : **du 25 juin au 29 juillet 2012**
- Atelier de cadrage : **les 5 et 6 juillet 2012**
- Deuxième mission : **du 17 septembre au 9 novembre 2012**
- Atelier stratégique : **les 2 et 3 octobre 2012**
- Atelier de développement : **du 9 au 12 octobre 2012**
- Atelier spécialisé pour les partenaires des réseaux communautaires au Sénégal : **du 15 au 19 octobre 2012 à Guédiawaye (Banlieue de Dakar) ; du 29 octobre au 2 novembre 2012 (Kolda en Casamance)**

Le projet en chiffres

- **8** : nombre d'ateliers organisés auprès de différents interlocuteurs, soit un atelier de cadrage pour le lancement du projet, deux ateliers de consultation auprès d'acteurs-clefs à Thiès et à Saint-Louis, un atelier stratégique pour valider les résultats de l'état des lieux, un atelier de développement avec la cellule technique pour définir le plan des outils de formation, et deux ateliers spécialisés à Guédiawaye et à Kolda pour définir les besoins de formation spécialisée avec des acteurs sociaux et communautaires, ainsi que des agents de police et des officiers de la Gendarmerie nationale en fonction
- **70** : nombre de documents et sites Internet consultés et analysés

- **Plus de 65** : nombre de personnes qui ont été rencontrées, parfois à plusieurs reprises, pour la rédaction de l'état des lieux
- **25** : nombre d'enfants de Dakar, garçons et filles, âgés de 8 à 18 ans, qui ont participé aux entretiens

Les résultats obtenus au Sénégal en 2012

- Engagement des plus hautes autorités de la police et de la gendarmerie pour le développement de la formation dans leurs écoles
- Renforcement des relations de travail et de confiance entre la police et la gendarmerie pour une meilleure gestion des questions de promotion et de protection des droits des enfants
- Soutien et collaboration d'acteurs-clefs de la protection des enfants dans le pays
- Connaissance des défis pour la protection des enfants par la police et la gendarmerie
- Compréhension de la méthodologie d'enseignement des écoles de police et de gendarmerie
- Identification des principaux besoins de formation initiale et spécialisée des forces de sécurité
- Examen des principales ressources, en termes de services, disponibles pour protéger les enfants et offertes par les pouvoirs publics et par les acteurs privés
- Développement des outils de formation initiale pour les écoles de police et de gendarmerie



Atelier de travail avec le secteur communautaire à Guédiawaye.



De gauche à droite : M. Yves Olivier Kassoka UNICEF Sénégal, Madame Tania Sagastume IBCR, Commissaire divisionnaire M. Mody NDIAYE, Conseiller technique de la Direction générale de la police nationale, M. Enyo Gbedemah Save the Children.



Membres de la cellule technique : Commandant Silla Sy, Chef de la section de mœurs et de la Brigade des mineurs du Commissariat central de Dakar, Mamadou Sissokho, instructeur à l'École des sous-officiers de la gendarmerie nationale, Lieutenant Sidy Dione, Instructeur de l'École des officiers de la gendarmerie nationale.

Ils s'engagent à nos côtés

Monsieur Moustapha Diouf

Commissaire de police, Formateur expert, Directeur des études de l'École nationale de police et de la formation permanente (Sénégal)



« Comprendre les droits de l'enfant pour mieux agir et contribuer plus efficacement à la protection de l'enfant. »

« Si nous voulons atteindre des objectifs de performance inouïe dans le domaine de la formation de nos forces de sécurité, il nous faut accepter des sacrifices qui doivent être à la hauteur des défis présents et à venir. À cet égard, la réflexion et l'ouverture sont exclusive de nos voiles à tous les vents du progrès, d'où qu'ils viennent, nous paraissent constituer des atouts décisifs.

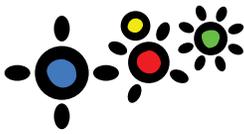
C'est dans ce contexte que l'École nationale de police et de la formation permanente (ENPFP) du Sénégal a accueilli le projet du Bureau international des droits des enfants (IBCR), visant le renforcement des capacités des policiers et gendarmes intervenant dans des situations relatives aux enfants par l'intégration, dans leur programme de formation, d'un module spécifique aux droits et à la protection

de l'enfant. C'est pourquoi les représentants des deux institutions ont collaboré, depuis un certain temps, dans une ambiance chaleureuse, fraternelle mais laborieuse pour donner corps à cet excellent projet sous-tendu par l'intérêt supérieur de l'enfant. Des réunions et ateliers de haut niveau regroupant des experts en droits de l'enfant ont été tenus à Dakar (Sénégal) et dans d'autres pays africains et ont permis de mener une réflexion sur les outils, les compétences-clés et la conception d'un programme de formation des agents des forces de sécurité en la matière.

Je demeure convaincu que comprendre les droits de l'enfant, s'adapter à des situations liées à sa condition permettront aux forces de sécurité de mieux agir et de contribuer, plus efficacement, à la protection de l'enfant. Dans cette perspective, l'École nationale de police s'estime très honorée d'avoir pu compter sur la riche expérience de l'IBCR.

J'entends remercier tous les représentants de l'IBCR qui ont eu à collaborer avec nous notamment Guillaume Landry et Tania Sagastume pour leur détermination, leur engagement sans faille pour le renforcement des capacités des policiers et gendarmes en droits et protection de l'enfant. Je les invite à demeurer ces piliers indispensables pour la bonne et valeureuse cause des enfants.

Une formation solide garantit toujours une action efficace sur le terrain.»



Les institutions partenaires

Les membres de la cellule technique :

- École des officiers de la Gendarmerie nationale
- École des sous-officiers de la Gendarmerie nationale
- École nationale de police et de la formation permanente
- Brigade des mineurs du Commissariat central de Dakar
- Centre de Formation Judiciaire

Les institutions participantes :

Institutions publiques :

- Maison de la Justice à HLM
- Tribunal Régional Hors-Classe
- Direction des droits, de la protection de l'enfance et des groupes vulnérables du ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat féminin (MFEFF)
- Comité national pour l'enseignement et la scolarisation des filles (CNESCOFI)
- Centre Ginddi

Organisations internationales :

- Comité international de la Croix-Rouge
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Organisations non gouvernementales :

- Partners Sénégal
- Plan International
- Terre des hommes
- Association de juristes sénégalaises
- Samusocial
- Centre de Guidance Infantile Familiale (CEGID)
- Pour le Sourire d'un Enfant
- Enda Jeunesse Action
- Éducation et développement de l'enfant (ENDA)

Au Nigeria



Source : www.canalmonde.fr/r-annuaire-tourisme/monde/guides/cartes.php?p=ng

Petite histoire du projet

Depuis 2010, les gouvernements du Nigeria et de la Suisse unissent leurs efforts pour la défense des droits humains en soutenant un ambitieux projet de formation des forces de sécurité. Il est unanimement admis qu'un tel processus est indispensable à un changement durable en faveur du respect des droits de l'homme au Nigeria. En septembre 2012, le lancement du projet a permis d'élaborer une première version du *Nigeria Police Force (NPF) Human Rights Training Manual*. La conception de ce manuel de formation se nourrit des apports conjoints des différents acteurs engagés dans le processus : les représentants du National Police Force (NPF), des agences des Nations Unies, des académies de police et des organisations de la société civile. L'ensemble du projet est coordonné par l'ONG Nigerian Organisation Prisoners' Rehabilitation and Welfare Action (PRAWA).

Dans le cadre de ce processus, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a signé en février 2012 un accord de coopération avec l'IBCR. Dès lors, le bureau s'est vu confier différents mandats :

- Participer aux activités proposées par PRAWA, organisation coordinatrice du processus



- Collecter des données utiles à l'évaluation des besoins en termes de formation des forces de sécurité, notamment pour les unités de protection de l'enfance et de lutte contre la traite
- Enrichir le *NPF Human Rights Training Manual* en rédigeant un chapitre spécifiquement consacré à la question des droits de l'enfant
- Enrichir le *NPF Human Rights Training Manual* en ajoutant dans chaque chapitre des informations importantes relatives aux droits de l'enfant, présentées sous forme d'encadrés pense-bêtes
- Créer un manuel de formation destiné aux formateurs des futures forces de sécurité
- L'évaluation des besoins fondamentaux en termes de formation des forces de sécurité (comportements à encourager, bonnes pratiques, collaboration avec les différents acteurs du système de protection de l'enfance, etc.)
- La collecte d'informations relatives au fonctionnement des académies de police (programme académique, méthodologie de l'enseignement, profils des formateurs et des élèves, etc.)
- La conduite d'une réflexion stratégique sur le renforcement de la collaboration entre forces de sécurité et acteurs sociaux et judiciaires du système de protection de l'enfance

Les dates-clefs

- **Du 11 février au 3 mars 2013** : mission de l'IBCR à Abuja
- **Du 13 au 14 février 2013** : révision du *NFP Human Rights Training Manual* avec l'ensemble des collaborateurs. Mise en commun des commentaires en vue d'améliorer la substance, la structure et la méthodologie du manuel

Le projet en chiffres

- **Plus de 100** : C'est le nombre de documents et de sites Internet consultés et analysés
- **78** : C'est le nombre d'enfants interrogés lors des déplacements de l'IBCR au Nigeria (rencontre avec des enfants victimes de la traite, avec des élèves des écoles publiques, des mineurs des maisons de correction, etc.)
- **36** : C'est le nombre de personnes interrogées lors de la mission de l'IBCR à Abuja (représentants de la justice, des affaires sociales, des institutions gouvernementales, des organisations internationales, des ONG, etc.)

Les résultats finaux

Tout au long de cette année, l'implication de l'IBCR au Nigeria s'est concrétisée par :

- La participation à un atelier de deux jours visant à réviser le *NPF Human Rights Police Teaching Manual* (présentation de l'expérience et des acquis de l'IBCR relativement à l'approche par compétences, l'andragogie et la formation des forces de sécurité)
- La production d'une première version d'un chapitre du *NPF Human Rights Police Teaching Manual* spécifiquement consacré à la question des droits de l'enfant
- La conduite d'entretiens avec les intervenants-clefs (représentants du secteur juridique, du ministère de la Femme et du Développement social, des agences gouvernementales spécialisées en protection de l'enfance, des réseaux de la société civile, etc.)

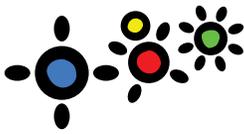
Nos partenaires

Voici la liste de nos principaux partenaires au Nigeria :

- Institutions gouvernementales
 - Ministère de la Justice
 - Ministère de la Police, département de l'investigation criminelle, section de lutte contre le trafic humain, département E (formation)
 - Ministère de la Femme et du Développement social
 - Commission nigériane des droits de l'homme
 - Ambassade suisse
- Agences des Nations Unies
 - Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
 - Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)
 - Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- Organisations de la société civile
 - Lawyers Without Borders
 - Network on Police Reform in Nigeria (NOPRIN)
 - Prisoners' Rehabilitation and Welfare Action (PRAWA)



Visite d'un lycée public.



Le programme des enfants touchés par les conflits armés



Guillaume Landry
Directeur des programmes

Le Bureau international des droits des enfants est impliqué depuis 1999 dans la prévention et la protection des droits des enfants dans les conflits armés. Entre 2006 et 2011, le Bureau a agi en tant que coordonnateur du Forum canadien sur les enfants et les conflits armés. En 2010, le Bureau a publié le Guide sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de la personne portant sur les enfants dans les conflits armés. Publié en français et en anglais et disponible gratuitement sur le site du Bureau, il s'agit de la publication qui a connu le plus grand succès de l'histoire de l'IBCR avec plus de 15 000 téléchargements. Le Bureau est ainsi à l'origine de consultations et d'expertises approfondies sur le sujet, et d'un solide réseau d'experts implantés aux quatre coins du monde.

Notre expertise au service du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour mettre à jour le module de formation de base préalable au déploiement actuellement utilisé...

En octobre 2011, le Directeur des programmes de l'IBCR entamait une collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix dans le cadre d'un examen exhaustif du matériel de formation portant sur la protection des enfants destiné au personnel militaire devant être déployé lors des missions de maintien de la paix.

Le Directeur des programmes de l'IBCR a donc été recruté pour prendre les commandes de ce travail de cartographie, réalisé en partenariat avec l'UNICEF, Save the Children Suède et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Plus de 225 outils de formation ont été analysés dans le cadre de ce projet, et près de 80

Phase 1 d'octobre 2011 à juin 2012

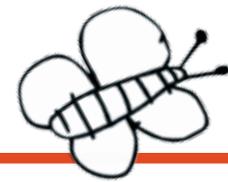
Effectuer une mise à jour du matériel de formation ciblé dans le but de renforcer l'application du mandat de protection de l'enfant prescrit par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés et confirmé dans le plus récent rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Ce processus d'examen inclut des consultations avec les Conseillers militaires des États membres et les formateurs au sein des centres de formation sur le maintien de la paix à travers le monde.

centres de formation ont été sondés au sujet de leurs stratégies et de leur mode d'enseignement sur les questions de protection de l'enfant.

Un atelier de haut niveau sur la base militaire des Nations Unies à Brindisi (Italie)

À la fin du mois de mars 2012, un atelier a été organisé sur la base militaire des Nations Unies à Brindisi en Italie réunissant une quarantaine d'experts, dont une douzaine de représentants des États membres des Nations Unies, pour présenter les résultats de ces analyses et pour déterminer la marche à suivre en vue de consolider et d'harmoniser la formation du personnel des opérations de maintien de la paix sur la protection de l'enfant.

En juin 2012, une série de rencontres stratégiques ont finalement été organisées à New York pour présenter les conclusions de l'étude. Cette première phase du projet a culminé par une session de travail organisée à l'Ambassade d'Italie à New York avec les États membres des Nations Unies intéressés par les questions touchant les enfants et les conflits armés, pour présenter le rapport final et les recommandations d'actions pour les étapes subséquentes du projet. Lors de ces deux événements, le Directeur des programmes de l'IBCR a agi en tant qu'animateur de ces ateliers et, fort des travaux réalisés par l'équipe du Bureau sur ces questions, a été en mesure d'alimenter les échanges.



En octobre 2012, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le Département de l'appui aux missions (DFS) ont entrepris un examen exhaustif de la formation pour le personnel de maintien de la paix en collaboration avec l'UNICEF, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés et Save the Children Suède. Dans la mise en œuvre du projet, DOMP/DFS ont travaillé avec Guillaume Landry, le Directeur des programmes au sein du Bureau international des droits des enfants, pour mener une analyse des activités et des outils de formation existants et effectuer l'observation des centres de formation de maintien de la paix relativement à leur approche de la formation en matière de protection de l'enfant.

Ce qui a été accompli grâce à l'expertise du Bureau international des droits des enfants

- Au cours des 6 derniers mois, l'IBCR a recueilli et analysé 225 outils de formation et des documents sur la protection de l'enfant pour former les soldats de maintien de la paix de tous les coins du monde.
- L'IBCR a également analysé 79 réponses à un sondage auprès de centres de maintien de la paix et des formateurs sur la protection de l'enfance.
- Les conclusions de l'analyse ont permis d'alimenter les discussions lors de la consultation d'experts sur la formation à l'intention du personnel de maintien de la paix organisée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions (DFS) à Brindisi en Italie du 28 au 30 mars 2012.
- Le Directeur des programmes de l'IBCR a co-animé cette consultation qui a rassemblé 42 participants provenant des diverses écoles de formation pour le personnel de maintien de la paix, des Missions de maintien de la paix, de l'UNICEF, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de Save the Children. Cet atelier avait pour but de discuter de «l'état actuel de la formation» du personnel des opérations de maintien de la paix sur la protection des enfants et de diffuser les leçons apprises et bonnes pratiques dans le domaine du travail.

Notre expertise au service de l'UNICEF au Mali

La crise au Mali a rendu d'autant plus nécessaire la mise à jour des compétences du personnel militaire malien en matière de protection de l'enfant, plus particulièrement concernant les enjeux propres à la situation des enfants dans les conflits armés. Dans le cadre de la Mission de formation de l'Union européenne, un programme de formation destiné aux forces armées maliennes a été mis en place afin de mettre à jour les compé-

tences et les capacités de plus de 2 800 militaires, incluant des hauts gradés. C'est dans ce contexte que l'UNICEF a mandaté l'IBCR pour développer un cours sur les enfants dans les conflits armés, en se concentrant sur six messages-clefs devant être intégrés par le personnel militaire dans sa pratique quotidienne avec des enfants. Le Directeur des programmes a ensuite formé le personnel national de l'UNICEF afin qu'il puisse maîtriser le matériel du cours et son contenu. Le travail, amorcé en mars 2013, s'est poursuivi jusqu'en mai 2013.

Notre expertise au service des étudiants et praticiens

Encore une fois cette année, le Directeur des programmes a animé plusieurs cours sur la question des enfants dans les conflits armés. Par exemple, depuis 2007, à chaque printemps, le Bureau international des droits des enfants s'associe à la Chaire Raoul Dandurand et la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal dans le cadre du développement des Séminaires d'approfondissement sur les opérations de paix, humanitaires et de consolidation de la paix. En mars 2012, l'IBCR a animé un cours en ligne portant sur les normes et les lois internationales relatives aux enfants et aux conflits armés en collaboration avec War Child Pays-Bas, dans le cadre d'un cours certifié par le réseau Human Rights Education Associates. Également en mars 2013, Guillaume Landry a enseigné une série de cours à l'Université de Montréal et à l'UQAM dans le cadre de cours de maîtrise en relations internationales, avec pour thème le rôle des organisations internationales œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfant dans le contexte du travail sectoriel inter-agences.

Madame Ann Makome

Point focal pour la protection de l'enfant, division de l'évaluation et de la formation, Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions, Organisation des Nations Unies.

La collaboration avec l'IBCR a enrichi ce processus, puisque l'IBCR procède à un examen du matériel de formation pour la police nationale et la gendarmerie en Afrique occidentale et centrale. L'IBCR a également une collaboration bien établie avec les acteurs nationaux et les organisations des Nations Unies et des programmes que nous espérons continuer à s'inspirer de notre collaboration et réseaux importants. Nous sommes heureux de poursuivre cette collaboration en 2012-2013.



Le programme Enfants et justice

Les enfants victimes et témoins d'actes criminels



Maître Farah Malek Bakouche

Chargée de projet – Enfants et justice

Un engagement de longue date

Le Bureau veille à la protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels depuis près de 15 ans. Il s'est consacré à cette cause en réponse au besoin d'assistance exprimé par les gouvernements, les enfants et les professionnels œuvrant dans le domaine et les enfants eux-mêmes. Dès la fin des années 1990, le Bureau débute des recherches sur les normes et standards déjà en place, dont la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), qui vise à assurer la reconnaissance effective des droits des enfants, et la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir. Les recherches du Bureau portent également sur les bonnes pratiques développées en matière de protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels, dans le respect de la diversité des systèmes et traditions juridiques.

Parallèlement à ce travail, le Bureau a instauré le Tribunal international pour les droits des enfants dès la fin des années 1990. Ce tribunal tient trois auditions sur les dimensions internationales de l'exploitation sexuelle des enfants (en France, au Brésil et au Sri Lanka). À la suite de ces tribunaux d'opinion, un rapport intitulé « Rapport global : les dimensions internationales de l'exploitation sexuelle des enfants » est publié. Ce rapport contient des recommandations émises par les juges pour mieux protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle et s'assurer que leurs agresseurs sont traduits en justice. De surcroît, ce rapport met en exergue les principaux défis à relever en matière d'exploitation d'enfants et le rôle de ces enfants dans le processus de justice. Parmi ces défis, le rapport souligne l'importance d'assurer aux enfants victimes d'actes criminels leur droit d'exprimer leur opinion et leur droit à la participation pendant le processus de justice criminelle. Ce

cycle d'auditions du Tribunal international pour les droits des enfants a donné naissance en 2001 à un réseau d'experts composé de représentants d'organisations non gouvernementales, de juges et d'avocats ainsi que de membres du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Un engagement qui porte ses fruits : l'adoption de Lignes directrices

Dans ce contexte et en réponse à ces défis, le Bureau développe les Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels, adoptées par le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies en 2005. Cette même année, le Bureau obtient le statut de comité consultatif de l'ECOSOC.

En partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), plusieurs outils de mise en œuvre des Lignes directrices sont développés, dont un Manuel d'application des Lignes directrices, une Loi modèle, des publications multilingues des Lignes directrices adaptées aux enfants, et des modules de formation pour les professionnels œuvrant auprès d'enfants victimes et témoins d'actes criminels.

Droits consacrés par les Lignes directrices

- 1) Le droit d'être traité avec dignité et compassion
- 2) Le droit d'être protégé contre la discrimination
- 3) Le droit d'être informé
- 4) Le droit d'exprimer ses opinions et ses préoccupations et celui d'être entendu
- 5) Le droit à une assistance efficace
- 6) Le droit à la vie privée
- 7) Le droit d'être protégé de tout préjudice pouvant être causé par le processus de justice
- 8) Le droit à la sécurité
- 9) Le droit à la réparation
- 10) Le droit de bénéficier de mesures préventives spéciales

Évaluer l'application des Lignes directrices dans un contexte national

Phase I : cartographier les services et interventions – formuler des recommandations pour améliorer les droits des enfants victimes et témoins

Préoccupé par l'absence d'une évaluation quant à la mise en œuvre de ces Lignes directrices, le Bureau initie une étude sur l'application des Lignes directrices au Québec avec le soutien financier du ministère de la Justice du Canada (Bureau fédéral d'aide aux victimes d'actes criminels). Le rapport d'évaluation est publié en 2011 dans un rapport de recherche intitulé « La protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec : étude sur la mise en œuvre des Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels ».

Cette première évaluation a été réalisée en trois étapes :

- 1) Une revue de littérature
- 2) Des entrevues avec des informateurs-clefs

- 3) Une analyse des résultats et des recommandations en vue d'identifier les ajustements législatifs nécessaires et de documenter les « bonnes pratiques » des différents professionnels et intervenants œuvrant auprès des enfants victimes et témoins (policiers, procureurs aux poursuites criminelles et pénales, travailleurs psycho-judiciaires, avocats, parents, etc.)

Toutefois, ce processus s'est avéré exclusivement axé sur le monde adulte, qui demeure largement inadapté aux besoins et aux droits des enfants victimes et témoins d'actes criminels. C'est pourquoi, à l'issue de cette évaluation, une des recommandations a été de documenter les expériences et les opinions des enfants victimes et témoins dans le système de justice au Québec. Le Bureau s'est donc engagé à donner la parole aux enfants victimes et témoins impliqués dans le système de justice au Québec.

Phase II : documenter la trajectoire des enfants concernés en leur donnant la parole

Afin de corroborer les conclusions de la première phase d'étude, et donc les réponses des informateurs-clefs, les « bonnes pratiques » identifiées et les défis subsistant dans mise en œuvre

Ils s'engagent à nos côtés

Madame Latifa Boujallabia, M.A.
Sexologue clinicienne



« L'humanité qui se dégage de cette organisation est une des raisons qui me font apprécier notre collaboration. »

« Depuis déjà deux ans, je collabore ponctuellement avec le Bureau international des droits des enfants. J'ai eu l'occasion de constater la qualité de ses employés et de sa direction, de même que leur réel souci pour l'intérêt des enfants du monde entier. L'IBCR met tout en œuvre pour s'assurer que le développement de l'enfant soit respecté à travers ses différents projets. Le développement cognitif des enfants et leur capacité à répondre ou non à certaines questions leur tient particulièrement à cœur lorsqu'il s'agit de questionner ceux-ci sur des expériences de vie plutôt difficiles.

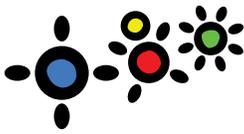
L'humanité qui se dégage de cette organisation est une des raisons qui me font apprécier notre collaboration. J'encourage sincèrement ses membres à poursuivre leur mission et espère qu'ils trouveront toute l'aide dont ils ont besoin pour continuer à « aimer » les enfants. »

Madame Anne-Marie Otis
Procureure en chef – DPCP – BAJ, Québec



« Le Bureau a fait preuve de transparence et d'intégrité. »

« Le Bureau international des droits des enfants a sollicité ma collaboration pour en apprendre davantage sur la trajectoire des enfants victimes et témoins. Tout au long de cette collaboration, le Bureau a fait preuve de transparence et d'intégrité facilitant un rapport de confiance. Également, tout au long des travaux, nous avons eu une belle collaboration et il me fait plaisir de participer à ce projet. »



des Lignes directrices, le Bureau, dans un souci de respecter l'article 12¹ de la CDE, a décidé de s'adresser directement aux enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec – l'objectif étant de documenter les expériences de ces enfants en recueillant leur parole et en présentant leurs recommandations.

Le Bureau entame alors dès 2012 une phase exploratoire de recherche, financée par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et menée en partenariat avec l'association québécoise Plaidoyer-Victimes. Cette étude exploratoire permet d'identifier des problématiques et thématiques récurrentes dans la trajectoire des enfants victimes et témoins d'actes criminels âgés de 14 à 18 ans, que le Bureau veut aujourd'hui valider en matière de justice criminelle dans le contexte québécois.

Ces problématiques et thématiques sont le résultat d'une recension exhaustive de la littérature existante en matière d'études participatives avec des enfants victimes et témoins d'actes criminels, menées à une échelle internationale et nationale canadienne. Des rencontres avec différents professionnels de la justice et autres intervenants travaillant auprès d'enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec ont également permis de valider ces thématiques et problématiques.

Par ailleurs, afin de garantir la rigueur méthodologique de la recherche, le Bureau a sollicité et obtenu, non sans fierté, la collaboration du Professeur Mireille Cyr, PhD, titulaire au Département de psychologie de l'Université de Montréal et co-titulaire de la Chaire interuniversitaire Marie-Vincent sur les agressions sexuelles envers les enfants. Le Professeur Cyr a guidé, orienté et supervisé le développement du Protocole de recherche au soutien du projet, qu'elle a soumis au Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

Parallèlement au développement du Protocole de recherche, un Comité avisé a été mis sur pied, composé de membres de différents milieux professionnels, dont l'expertise en matière de protection des enfants victimes et témoins est indéniable. Ce Comité a dressé une liste de questions que chaque membre souhaiterait poser aux enfants afin d'en savoir davantage sur leur appréciation des services, du suivi, des explications et des interventions des différents acteurs dont ils peuvent bénéficier, le cas échéant, tout au long de leur expérience dans le système de justice criminelle.

1. Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. 2. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation appropriée, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

À partir de ces questions, et en concertation avec le Comité avisé, Madame Latifa Boujallabia, M.A., sexologue clinicienne et psychothérapeute, experte en matière d'entrevues avec des enfants victimes et témoins d'actes criminels, a élaboré un Guide d'entrevue adapté aux enfants de 14 à 18 ans.

À venir : les entrevues avec des enfants

Le projet sera mis en œuvre d'ici l'année 2015.

La première étape de mise en œuvre consistera en un projet pilote qui permettra de s'assurer de la compréhension du Guide d'entrevue par les enfants visés et d'aménager suffisamment d'espace pour les réponses aux questions semi-ouvertes.

Suite à ce test, et une fois le Guide d'entrevue réadapté, le cas échéant, le Bureau initiera les entrevues et ce, à l'échelle du Québec. Le Bureau s'entourera encore une fois de collaborateurs de valeur, tels que les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et les procureurs aux poursuites criminelles et pénales afin de mener à bien lesdites entrevues.

Le Bureau vise à documenter les expériences des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec dans la perspective d'une mise en œuvre efficace des Lignes directrices et du développement d'une méthodologie rigoureuse qui pourra être transposée à tout projet de même nature, quel que soit le système de justice criminel.

Ils s'engagent à nos côtés

Monsieur Jean Poirier

Lieutenant-détective – Division des enquêtes spécialisées, Section des crimes majeurs – Délits familiaux et agression sexuelle

« Connaître les opinions des enfants sur nos manières de faire. »

« Soucieux du bien-être des enfants que les enquêteurs de mon unité côtoient dans leur travail au quotidien, je salue l'initiative du Bureau. Les résultats de cette recherche avec les enfants victimes et témoins d'actes criminels nous permettront de connaître les opinions des enfants sur nos manières de faire. »

La traite des enfants



Maître Catherine Beaulieu

Directrice adjointe du projet sur la formation des travailleurs sociaux, des policiers et gendarmes pour lutter contre la traite en République du Congo



Monsieur Emmanuel Bayeni

Coordinateur du projet pour le Bureau international des droits des enfants en République du Congo

La petite histoire du projet

En octobre 2010 le Bureau a été sélectionné par le Département d'État des États-Unis pour développer et mettre en œuvre une formation destinée aux forces de défense et de sécurité et aux travailleurs sociaux en République du Congo afin de lutter contre la traite des enfants. Ce projet, d'une durée de deux ans (octobre 2010 à octobre 2012), avait pour objectif de former les acteurs-clefs que sont les policiers, les gendarmes et les travailleurs sociaux pour que ces derniers puissent à leur tour mieux lutter contre la traite, la prévenir et protéger les enfants qui en sont victimes.

Ce projet novateur est venu renforcer la stratégie congolaise de lutte contre la traite des enfants, dont les activités étaient jusqu'à présent limitées à Pointe-Noire. La rédaction de documents, tels que la cartographie des acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans cette lutte, ainsi que l'analyse des besoins en formation des travailleurs sociaux, a permis de mieux cerner les différents mandats de ces acteurs. Ces travaux ont aussi contribué à enrichir les connaissances relatives au phénomène de la traite des enfants au Congo et à ses différentes manifestations.



Bref historique du projet intitulé : « Prévention de la traite et protection des enfants victimes au Congo : formation de formateurs au niveau de l'école de police et de gendarmerie ainsi que des travailleurs sociaux »

Un contexte propice pour contribuer à une protection et une prévention de la traite des enfants au Congo :

- En 2010, la République du Congo a adopté un Code de protection de l'enfant qui renforce les efforts et les garanties de protection à l'égard des enfants
- Parallèlement, l'UNICEF, conjointement avec des acteurs gouvernementaux, municipaux et non gouvernementaux, a mis en place une stratégie de lutte contre la traite des enfants au niveau de la ville de Pointe-Noire
- En 2011, la concertation des acteurs sur la région de Pointe-Noire et l'intérêt du gouvernement congolais pour une meilleure prévention de la traite d'enfants, tant au niveau domestique que transfrontalier, ont conduit à la signature d'un accord de collaboration entre la République du Congo et la République du Bénin

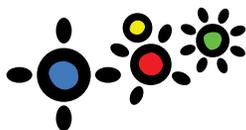
Ainsi, le Bureau international des droits des enfants a pu renforcer ces initiatives en cours pour y apporter sa contribution en développant des formations de formateurs à l'intention des policiers, des gendarmes et des travailleurs sociaux.

Nos partenaires

- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID)
- École nationale supérieure de la police (ENSP)
- École de la Gendarmerie nationale (EGN)
- Ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité (MASAHS)
- UNICEF en République du Congo
- École nationale de police du Québec (ENPQ)



Emmanuel Bayeni avec les formateurs congolais, Brazzaville 2012.



Pour veiller à la pérennité de cette activité, le Bureau s'est associé avec le bureau de l'UNICEF en République du Congo afin de contribuer à ses efforts dans le déploiement d'un plan d'action pour lutter contre la traite au niveau national. L'Ambassade de France en République du Congo, via ses conseillers techniques en matière de police et de travail social, a généreusement orienté et soutenu l'équipe du Bureau tout au long des deux années de mise en œuvre. Finalement, les objectifs n'auraient pu être atteints sans le précieux partenariat avec la Direction de l'école de police et la Direction de l'école de gendarmerie qui ont accueilli la formation avec intérêt et apporté, tout au long du projet, leur soutien pour s'assurer que les formateurs congolais offrent la formation aux élèves gendarmes et policiers dans les institutions de formation à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Le projet en chiffres

Janvier 2011 à avril 2012

- Formation de **12** formateurs de l'école de police et de la gendarmerie par le Bureau international des droits des enfants et Monsieur Guy Bruneau de l'École nationale de police du Québec
- Formation de **81** policiers et gendarmes à Pointe-Noire et à Brazzaville par les formateurs congolais de l'école de police et de l'école de la gendarmerie

Mai à septembre 2012

- Formation de **16** travailleurs sociaux par le Bureau international des droits des enfants à Pointe-Noire et à Brazzaville
- Formation de **99** travailleurs sociaux à Pointe-Noire et à Brazzaville par les formateurs congolais

La cérémonie de clôture du projet a eu lieu le 13 septembre 2012 au complexe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Brazzaville. Plus de 150 participants se sont réunis pour débattre de la traite des enfants en République du Congo. Parmi les représentants des institutions gouvernementales, on pouvait compter :

Monsieur Michel Kayou (Conseiller administratif et Directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation – MID), Colonel Guillaume Bonkoutou (Conseiller pour l'ordre public au MID), Colonel Albert Ngoto (Directeur général de la police), Colonel Grebert Ngapika (Directeur général de l'École nationale de la gendarmerie), Colonel Roger Kouni-Okogna (Directeur de la police judiciaire), Lieutenant-Colonel François Atipo (Directeur technique, Renseignements et documentation à la gendarmerie), Madame Anasthasie Ossangatsama (Directrice générale de la solidarité au MASAHS), Madame Marianne Flach (Représentante UNICEF Congo), Son Excellence l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique Monsieur Christopher W. Murray, Son Excellence l'Ambassadrice de la République du Sénégal au Congo, Madame Kane.

M. Jeason Conroy (Ambassade des États-Unis en République du Congo) a souligné que « c'est grâce à des efforts communs comme la formation du Bureau international des droits des enfants sur la lutte contre la traite des personnes que nous, comme communauté internationale, serons en mesure de protéger les victimes, poursuivre les trafiquants et prévenir la récidive ». Il a précisé que « ce travail ne peut être accompli sans la contribution des policiers dévoués, des officiers de la gendarmerie et des services sociaux ».



Première rangée, de gauche à droite : Michel Kayou, Conseiller administratif Chef d'état-major par intérim au MID; Colonel Marie Ngapika, Commandant de l'ENSP; Nadja Pollaert, Directrice générale de l'IBCR; Colonel Guillaume Bonkoutou, Conseiller au MID sur l'ordre public. Brazzaville, cérémonie de clôture, septembre 2012.



Nadja Pollaert avec Son Excellence l'Ambassadeur des États-Unis en République du Congo, Monsieur Christopher W. Murray, et le Colonel Albert Ngoto, Directeur sortant de l'École de police de la République du Congo et Directeur de la police de Brazzaville, septembre 2012.



Les acquis de la lutte contre la traite au Congo, selon le Colonel Grebert Ngapika de l'École nationale de police (ENSP) :

- Existence d'une loi sur la protection des enfants en République du Congo (loi 04/2012 du 14 juin 2010)
- Existence d'un guide du formateur sur la traite des enfants produit par le Bureau international des droits des enfants et les responsables de la formation de l'École de police
- Existence d'un bassin de formateurs policiers à l'École sur la lutte contre la traite des enfants
- Réalisation de formations à Brazzaville et à Pointe-Noire

À cela s'ajoutent la participation de l'ENSP à divers ateliers en lien avec la traite des enfants, la tenue d'une conférence (sur le thème : « Découverte de la loi portant protection de l'enfant en République du Congo » par l'honorable Micheline Potignon Ngondo), et la tenue d'une conférence sur la traite des enfants, au profit des stagiaires du CAT2 (Certificat d'Aptitude Professionnel n° 2), spécial personnel féminin.

Madame Marlene Mabounou, Directrice de la famille au ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité (MASAHS) a, quant à elle, fait ressortir en 2012 les données suivantes :

- Dix-huit poursuites judiciaires ont été initiées et sont en cours concernant des cas de traite en République du Congo
- Aucun jugement n'a encore été prononcé
- Le ministre de la Justice et des Droits humains a affecté deux magistrats au parquet des mineurs près les tribunaux de grande instance de Brazzaville et de Pointe-Noire
- Des textes d'application de la loi n° 4-2012 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant ont été élaborés et validés
- Les termes de références pour la vulgarisation de la loi sur la protection de l'enfant ont été élaborés dans le cadre du Plan de travail 2012-2013 avec l'UNICEF
- Un accord entre le Congo et le Bénin a été signé en vue de lutter contre la traite des enfants. Cet accord a permis d'inscrire la lutte contre la traite des enfants dans la coopération bilatérale
- Le comité conjoint mis en place dans le cadre de l'Accord Congo-Bénin est fonctionnel
- Suite à une recommandation du MASAHS, le président de la République a instruit les ministères-clefs pour combattre le phénomène de traite des enfants. Il s'agit du MASAHS, du MJDH et du MID

Les perspectives d'avenir du projet, selon le Colonel Grebert Ngapika de l'École nationale de la police

- Mise en place par l'ENSP d'un plan de formation sur la protection des droits de l'enfant, couvrant :
 - L'insertion de la lutte contre la traite des enfants dans les différents programmes de formation (hommes de rang, sous-officiers, officiers)
 - Le renforcement de la formation des formateurs
 - La mise en place des formations spéciales, en vue de renforcer les capacités des OPJ (officiers de police judiciaire) ainsi que dans la perspective de la création des brigades de protection des mineurs
- Le développement de la collaboration avec les autres partenaires sur la lutte contre la traite des enfants. Cet objectif implique, quant à lui, de :
 - Susciter et abriter à l'ENSP, des rencontres techniques (colloques, séminaires, ateliers, etc.) sur la protection ou la traite des enfants
 - Susciter des séances de travail avec l'École de la Gendarmerie nationale (EGN), en vue de l'harmonisation des programmes de formation sur la protection de l'enfant
- La rédaction des outils pédagogiques, notamment :
 - L'élaboration d'un guide de poche au profit des officiers et commissaires de police
 - L'élaboration d'un manuel des apprenants



La lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants



Monsieur Marco Antonio Sotelo

Chargé de programme pour la Prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales

Après avoir lancé au Canada la première campagne de sensibilisation du public sur les lois extraterritoriales, en collaboration avec Plan Canada et OneChild, le Bureau international des droits des enfants a décidé de développer une initiative binationale afin de combattre le tourisme sexuel impliquant des enfants (TSIE) dans un pays choisi

comme destination par de plus en plus de canadiens. Grâce au soutien financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et Vision Mondiale Canada, l'IBCR collabore avec l'organisation non gouvernementale costaricaine Fundación Paniamor afin de mettre en œuvre un projet de deux ans dans les provinces de Guanacaste et Puntarenas au Costa Rica.

Fondée à San José, au Costa Rica, en 1987, Fundación Paniamor est une organisation costaricaine privée à but non lucratif et non partisane. Sa mission est de protéger les droits des enfants et adolescents au Costa Rica en développant des programmes visant à les encourager à exercer leurs droits et assumer leurs responsabilités, à prévenir et contrer la violence et à promouvoir la formulation de politiques publiques et les pratiques institutionnelles qui contribuent à la protection des enfants.

Guanacaste

Le projet se concentre particulièrement sur la zone du canton de Santa Cruz où se situent les principales plages touristiques du Costa Rica (Playa Tamarindo, Playa Conchal et Playa Flamingo, entre autres). Ces lieux sont entourés de communautés et de petits villages comme Bresilito, Huacas, Villareal et Cartegena. La population vivant dans ces communautés est dépendante du tourisme qui est sa principale source de revenu. Il existe un contraste très marqué entre les villages et les zones touristiques en termes de niveaux de vie. Cette situation contribue à la vulnérabilité des enfants et des adolescents.



Puntarenas (Quepos)

La ville de Quepos se situe dans les environs du parc national Manuel Antonio, connu pour sa beauté pittoresque et qui attire un grand nombre de touristes. Les familles résidant à Quepos et dans les environs travaillent habituellement dans l'industrie du tourisme. Ces communautés font face à de nombreux problèmes socio-économiques, et ce sont les enfants et adolescents qui sont les plus vulnérables face au TSIE (tourisme sexuel impliquant des enfants).

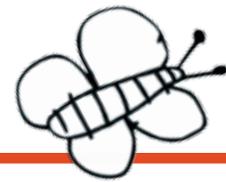


Photo de groupe avec les membres de Fundación Paniamor pour le lancement du projet impliquant les enfants et les communautés contre le tourisme sexuel impliquant des enfants

Cibler le secteur informel du voyage et du tourisme

L'industrie du tourisme et les hôtels costaricains ont été très ouverts à la collaboration et engagés dans la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et adolescents à des fins commerciales (ESEC), notamment en signant le Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle. Toutefois, comme l'exploitation sexuelle des enfants se produit dans des endroits comme des appartements ou condos privés où il est plus difficile pour les autorités d'agir et de prévenir les crimes, force est de constater que les outils déjà applicables au secteur du tourisme formel ne suffisent pas. Comme le Code est un outil uniquement applicable au secteur du tourisme formel, l'IBCR et la Fundación Paniamor sont convaincus qu'il est impératif qu'une stratégie soit développée et mise en œuvre pour cibler le secteur du tourisme informel, qui concerne les chauffeurs de taxi, les professeurs de surf, les artisans et les personnes qui vendent des marchandises ou fournissent des services sur les plages et qui agissent souvent en tant qu'intermédiaires entre les enfants et les touristes. Ensemble, l'IBCR et la Fundación Paniamor ont élaboré une stratégie novatrice pour sensibiliser le secteur informel du tourisme, grâce à une approche privilégiant des contacts directs, des ateliers d'information, des tournois et d'autres méthodes de formation non traditionnelles. Ces actions visaient à sensibiliser les acteurs impliqués dans le tourisme aux conséquences légales et sociales de l'exploitation sexuelle des enfants et à l'importance de la protection des enfants costaricains.

Cibler la tolérance sociale vis-à-vis de l'exploitation sexuelle des enfants

Afin de réduire la tolérance sociale envers le tourisme sexuel impliquant des enfants (TSIE), l'IBCR travaille avec les communautés, les familles et les adolescents. À travers différents ateliers et diverses activités, le projet a pour objectif de changer les stéréo-

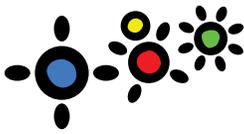
types à caractère sexuel ou sexiste et ceux basés sur la masculinité et les attitudes qui contribuent à faciliter et perpétuer l'exploitation sexuelle des enfants et adolescents à des fins commerciales (ESEC).

Renforcer la poursuite des coupables de tourisme sexuel impliquant des enfants

Dans la mise en œuvre du projet de prévention contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales au Costa Rica, l'IBCR et la Fundación Paniamor travaillent en partenariat avec des réseaux de protection de l'enfance existants dans les provinces de Guanacaste et de Puntarenas au Costa Rica. La collaboration entre des ONG et des entités chargées de l'application de la loi dans le pays de destination et dans le pays d'origine des touristes sexuels est un élément-clef afin de renforcer les poursuites des coupables de tourisme sexuel impliquant des enfants et le renvoi des affaires impliquant des touristes canadiens.

Les dates-clefs

- **11-13 avril 2012** : première réunion de planification du projet (San José, Costa Rica)
- **Avril-juillet 2012** : préparation et validation de la stratégie visant à travailler avec le secteur informel du tourisme
- **Mai-octobre 2012** : ateliers de cartographie (Guanacaste, Costa Rica)
- **10-13 décembre 2012** : évaluation de la première année de mise en œuvre du projet avec nos collègues de la Fundación Paniamor et de World Vision Costa Rica (San José, Costa Rica)
- **5-6 février 2013** : réunion avec les autorités policières du Canada (GRC-Gendarmerie royale du Canada); et du Costa Rica (OIJ, Organismo de Investigación Judicial/ Département des enquêtes judiciaires)
- **18-21 février 2013** : formation des bénévoles pour débiter les activités de sensibilisation avec le secteur informel du tourisme (Playa Tamarindo, Costa Rica)
- **20 février 2013** : atelier de formation adressé aux comités de surveillance des mineurs (« comités titulares de menores ») à Guanacaste ainsi qu'aux membres du réseau local pour la protection contre l'exploitation sexuelle dans le canton de Santa Cruz
- **Mars-avril 2013** : diffusion de documents informatifs et de matériels de sensibilisation pour la campagne binationale (Montréal, Canada)
- **Mars-avril 2013** : activités de sensibilisation auprès des chauffeurs de taxi (Guanacaste, Costa Rica)
- **2-3 mai 2013** : ateliers d'information pour le secteur informel du tourisme, ciblant particulièrement les moniteurs de surf, les artisans et les masseurs exerçant à Playa Tamarindo (Guanacaste, Costa Rica)



L'équipe du projet au Costa Rica

- **7 mai 2013** : formation des bénévoles à Quepos (Puntarenas, Costa Rica)
- **8 mai 2013** : réunion destinée au renforcement de la collaboration avec le réseau local contre l'exploitation commerciale sexuelle des enfants et des adolescents à Quepos (Puntarenas, Costa Rica)
- **7-10 mai 2013** : activités de sensibilisation visant les chauffeurs de taxi à Quepos (Puntarenas)

Le projet en chiffres

- **71** acteurs-clefs ont été interrogés pour l'exercice de cartographie à Guanacaste. Les acteurs-clefs regroupent les dirigeants des communautés, des représentants d'ONG, les forces de l'ordre, la gendarmerie maritime, le service d'immigration, ainsi que des acteurs du secteur du tourisme privé et formel
- Le 17 octobre 2012, le Chargé de projet de l'IBCR a tenu un cours en ligne coordonné par Baxter Travel Media et qui a réuni **30** participants. Ce cours était destiné aux acteurs de l'industrie canadienne du voyage et du tourisme dans le but de leur donner des informations sur la problématique du tourisme sexuel impliquant les enfants et sur leur rôle potentiel dans la prévention et la réduction de ce problème
- **15** bénévoles à Guanacaste et 5 à Puntarenas ont suivi une formation sur la manière d'aborder les acteurs du secteur touristique informel dans le but de les sensibiliser efficacement quant au tourisme sexuel impliquant les enfants
- **240** membres du secteur touristique informel ont reçu des informations ainsi qu'une formation sur les conséquences sociales et légales de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents dans les provinces de Guanacaste et de Puntarenas

- **10** agences de voyage à Montréal ont reçu des dépliants informatifs pour la prévention du tourisme sexuel impliquant des enfants
- **Près de 1 000** documents et matériels informatifs de sensibilisation sur les conséquences légales du tourisme sexuel impliquant des enfants ont été diffusés au Costa Rica et au Canada

Principales activités et résultats en 2012-2013

1. Production d'un diagnostic sur l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales en lien avec les voyages et le tourisme dans la province de Guanacaste au Costa Rica. Le diagnostic est établi sur la base de entrevues et des groupes de discussion avec des informateurs-clefs provenant des entreprises de tourisme, des ONG, des autorités gouvernementales, des services sociaux, des hôpitaux et des communautés vivant dans les zones avoisinantes.

2. Réalisation d'un exercice de cartographie de référence sociogéographique dans le canton de Santa Cruz dans la province de Guanacaste. Le but de l'exercice était de définir les dynamiques de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales dans cette zone, les profils des délinquants sexuels étrangers et des victimes ainsi que le mode opératoire des intermédiaires.

3. Renforcement de la coopération binationale entre les autorités policières au Canada et au Costa Rica. Pour ce faire, une réunion initiale a été organisée en février 2013 à San José, au Costa Rica, avec les autorités de l'Agence d'investigation judiciaire (OIJ, Organismo de Investigación Judicial), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Fundación Paniamor et l'IBCR.

4. Développement d'une stratégie information-formation-action pour les membres du secteur du tourisme informel. Cette stratégie de nature participative a été élaborée avec l'aide apportée par la contribution et la validation des communautés locales, regroupant 92 participants, tels que des chauffeurs de taxi, des moniteurs de surf, des vendeurs d'artisanat ainsi que des gérants et des employés d'hôtels.

5. Formation des bénévoles et des membres des communautés au Costa Rica. L'IBCR a organisé et tenu un atelier avec les bénévoles et les membres des communautés soutenant le projet. Le principal objectif de l'atelier était de préparer les bénévoles et les membres des communautés aux approches de contact direct avec les chauffeurs de taxi, afin qu'ils puissent mieux informer ces derniers ainsi que les autres membres du secteur du tourisme informel de la nature criminelle de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins

commerciales et de l'importance de dénoncer ce crime au lieu de le faciliter. Pour appuyer cette formation, la Fundación Paniamor poursuit son action de sensibilisation et mène des activités informatives auprès des chauffeurs de taxi et d'autres membres du secteur du tourisme informel vendant des marchandises et des services autour des plages à Guanacaste et Puntarenas.

6. Renforcement des capacités des réseaux locaux. L'IBCR a mené plusieurs activités visant à renforcer les capacités des réseaux locaux pour une meilleure protection des enfants et des adolescents contre l'exploitation sexuelle dans les provinces de Guanacaste et Puntarenas. Ces activités avaient pour but de renforcer les compétences et connaissances des réseaux locaux concernant le problème de l'exploitation sexuelle dans le secteur du tourisme et du voyage. Avec la participation de Fundación Paniamor, des rencontres ont également été organisées par l'IBCR avec un réseau local contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents dans la ville de Quepos dans la province de Puntarenas.

7. Développement d'une campagne binationale Canada-Costa Rica. Cette campagne a pour but de sensibiliser les communautés locales au Costa Rica ainsi que les touristes canadiens à la criminalité de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales, tout en promouvant l'utilisation par les communautés locales de canaux pour faire remonter l'information. Le matériel de la campagne a été diffusé auprès des membres du secteur du tourisme informel à Guanacaste, au Costa Rica, et des agences de voyage montréalaises proposant des vols pour le Costa Rica. Des documents informatifs ont également été distribués par l'IBCR aux touristes partant au Costa Rica à l'aéroport international de Montréal.

Les apprentissages les plus significatifs de l'exercice de cartographie sont les suivants :

- 1) Les touristes sexuels abusant d'enfants sont généralement des hommes provenant des États-Unis et du Canada, âgés de plus de 35 ans et voyageant seuls. Les délinquants sexuels costaricains sont principalement des professeurs ou des personnes possédant un pouvoir économique important au sein de leur communauté, ce qui leur permet de profiter de leur position pour exploiter sexuellement des enfants ;
- 2) Les victimes du tourisme sexuel sont des garçons et des filles, généralement âgés de 14 à 16 ans, qui vont à l'école et vivent avec leur famille ;
- 3) Les familles des victimes du tourisme sexuel impliquant des enfants (TSIE) consacrent beaucoup de temps à leur travail dans les zones touristiques, principalement sur les plages, laissant ainsi leurs enfants sans surveillance. Certaines familles sont conscientes du problème relatif au TSIE, et d'autres vont même jusqu'à faciliter l'exploitation sexuelle de leurs enfants de manière à obtenir un revenu supplémentaire ;
- 4) L'exploitation sexuelle des garçons est moins tolérée que celle des filles car, dans certaines communautés, l'homosexualité n'est pas acceptée ;
- 5) Des intermédiaires, comme des chauffeurs de taxi et des membres de réseaux de crime organisé, jouent un grand rôle dans l'exploitation sexuelle des enfants en enlevant les enfants de leur communauté et en les transportant à des endroits, généralement des appartements ou des condos privés, où ils sont susceptibles d'être exploités sexuellement par des touristes ;
- 6) De plus en plus, les adolescents se tiennent près des zones hôtelières pour attendre d'être abordés par des touristes.



Formation des bénévoles à l'hôtel Barcelo Langosta-Tamarindo



Diffusion de la campagne de sensibilisation auprès des chauffeurs de taxi près de la plage de Tamarindo



Élaborer des stratégies pour empêcher l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales par le biais des nouvelles technologies

Qu'est-ce qu'un exercice de cartographie de référence sociogéographique ?

Cet exercice de cartographie consiste à identifier qui est impliqué dans les incidents de tourisme sexuel impliquant les enfants, comment, où, quand et quels facteurs contribuent à la prévalence du TSIE et quels réseaux existent pour apporter une aide, empêcher et contrôler ce problème. Ces informations sont recueillies auprès d'« informateurs-clefs » des communautés et des entités gouvernementales grâce à une série d'ateliers.

Afin de recueillir les données nécessaires à la production de la cartographie, l'IBCR et Fundación Paniamor ont utilisé l'outil innovant de « Google Earth » (www.google.com/earth/index.html), qui a grandement contribué à identifier les endroits spécifiques du TSIE. Ces localisations ont ensuite été vérifiées et validées par les participants au cours d'un atelier. Toutes les informations recueillies ont été intégrées à des cartes finales.

Ils s'engagent à nos côtés

Monsieur Sergio Pasin

Officier responsable des opérations internationales – GRC, Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités (CCPEDE)

« L'IBCR a joué un rôle crucial de leader pour rassembler les membres d'organisations non gouvernementales engagées dans la protection des enfants... »

« Le Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités de la Gendarmerie royale du Canada (CCPEDE-GRC) est mandaté par le gouvernement du Canada pour agir en tant que centre national de coordination du maintien de l'ordre en rapport avec les crimes d'exploitation sexuelle d'enfants, qu'ils aient lieu au Canada ou à l'étranger. Le CCPEDE-GRC est conscient qu'il s'agit d'un problème mondial qui ne peut être résolu uniquement par le maintien de l'ordre et que, par conséquent, les partenariats avec tous les services de police, le gouvernement, la communauté et le secteur privé sont essentiels à la réussite de ces efforts et fournissent une force unique et puissante pour l'identification et la localisation des victimes et des coupables. Tout au long de l'année dernière, le CCPEDE-GRC a été ravi de devenir partenaire du Bureau international des droits des enfants (IBCR), pour une initiative de sensibilisation au problème lié aux touristes canadiens agresseurs sexuels

d'enfants au Costa Rica. L'IBCR a joué un rôle crucial de leader pour rassembler des membres d'organisations non gouvernementales engagées dans la protection des enfants, l'industrie du tourisme et des acteurs-clefs des communautés au Costa Rica, afin que tous travaillent ensemble avec leurs homologues des forces de l'ordre du CCPEDE-GRC et le Bureau du procureur général du Costa Rica pour s'atteler à ce phénomène croissant au niveau mondial. »

Madame Kathia Castellón

Coordinatrice de projet – Fundación Paniamor



« Combiner nos efforts au niveau communautaire avec l'expertise internationale et l'approche bilatérale de l'IBCR. »

« Je me réjouis de voir que nous avons été capables de combiner nos efforts au niveau communautaire avec l'expertise internationale et l'approche bilatérale de l'IBCR. Grâce au soutien de l'IBCR pour la mise en œuvre de ce projet, nous avons pu développer des mécanismes, des stratégies et des canaux de communication nouveaux afin de promouvoir notre travail en faveur de la protection des enfants et des adolescents au Costa Rica. »



Ressources et dépenses



Monsieur Luc Ouimet

Directeur administratif

États financiers 2012-2013

Le budget du Bureau international des droits des enfants pour la période 2012-2013 a été de 1 361 336 \$ CAD.

Le surplus des dépenses sur les revenus au 31 mars 2013 s'élevait à 95 026 \$ CAD.

Revenus

Du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013

Pour la période 2012-2013, l'activité du Bureau a été rendue possible grâce aux dons du secteur privé (12,5 %), aux contributions en services (15,4 %), aux contributions gouvernementales (12,7 %) et aux contributions d'organisations internationales (59,4 %), totalisant des revenus de 1 361 336 \$ CAD.

Dépenses

Du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013

Les dépenses relatives à la gouvernance et à l'administration se sont élevées à 56 441 \$ CAD tandis que des ressources de 1 204 033 \$ CAD ont été consacrées au développement des programmes. Au total, les dépenses se sont élevées à 1 260 474 \$ CAD.

Sœur Sheila Sullivan, cnd, Trésorière

Vérificateur:

Rocheleau Labranche et Associés comptables agréés



Remerciements

Le fonctionnement quotidien du Bureau international des droits des enfants est possible grâce à la généreuse contribution des donateurs suivants :

- Antoniennes de Marie (Chicoutimi)
- Clarisses (Salaberry-de-Valleyfield)
- Comité Central de Partage (Les Œuvres Le Royer)
- Congrégation de Notre-Dame
- Dominicaines de la Trinité
- Filles de La Croix (Winnipeg)
- Filles de la Sagesse du Canada
- Filles de Marie de l'Assomption (N.B.)
- Institut Jeanne d'Arc
- Missionnaires Oblates de St-Boniface (Winnipeg)
- Moniales Carmélites Déchaussés
- Oblates Franciscaines de St-Joseph-Montréal (Œuvres Marie-Anne-Lavallée)
- Petite Franciscaine de Marie (Baie St-Paul)
- Petites Sœurs de la Sainte Famille (Sherbrooke)
- Servantes de Notre-Dame, Reine du Clergé (Lac-au-Saumon)
- Servantes du Saint-Cœur de Marie-Montréal (Fonds Marie François)
- Sisters of Charity of St-Louis (Calgary)
- Sisters of Charity of the Immaculate Conception (St-John's)
- Sisters of Providence of Saint-Vincent de Paul (Kingston)
- Sisters of Saint Joseph (Diocese of London)
- Sisters of Saint Joseph (Diocese of Toronto)
- Sisters of St-Martha (Antigonish-N.S.)
- Société de Marie Réparatrice
- Sœurs de la Charité d'Ottawa
- Sœurs de la Présentation de Marie (Montréal)
- Sœurs de Notre-Dame Auxiliatrice (Œuvres Louis Rheume)
- Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil (Chicoutimi)
- Sœurs de Notre-Dame du St-Rosaire (Rimouski)
- Sœurs de Ste-Croix (St-Laurent)
- Sœurs de St-François d'Assise (Montréal)
- Sœurs de St-Joseph de Ste-Hyacinthe
- Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie (Longueuil)
- Sœurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée Conception (Montréal)
- Ursulines Sisters of Bruno (Humboldt, Sask.)
- Ursulines Sisters of Chatham
- Ursulines-Québec-Maison Générale

Le Bureau international des droits des enfants a la chance et le privilège de pouvoir compter chaque année sur des professionnel(le)s, stagiaires et étudiant(e)s qui offrent gracieusement de leur temps et de leurs services à la bonne conduite des programmes.

Grâce à eux et à une organisation simple et efficace, le Bureau est en mesure de poursuivre sa mission tout en minimisant certains coûts, notamment les coûts administratifs. Nous remercions tout particulièrement les personnes qui ont accepté d'être rencontrées dans le cadre d'entrevues, qui ont participé aux groupes de discussion, ou qui nous ont fait part de leurs commentaires constructifs en lien avec les projets que nous menons.

Contactez-nous

Bureau international des droits des enfants
2715, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
Canada H3T1B6
Téléphone : +1 514-932-7656
Télécopieur : +1 514-932-9453
Courriel : info@ibcr.org

Site Internet : www.ibcr.org

Pour communiquer avec nous et connaître les actualités du Bureau, nous vous invitons à vous rendre sur notre page Facebook !